Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 13 Chaâbane 1443
16 Mars 2022

N° 32

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **574**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **575**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **580**
Homologation de résolutions **581**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **581**
Avis aux créanciers..... **585**
Convocations
Sociétés anonymes **586**
Sociétés à responsabilité limitée **591**
Autres sociétés **591**
Divers
Avis au public..... **592**
Rectificatifs **593**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de l'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV **594**
Bilan de SICAV BNA..... **597**
Bilan de PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV (POS)1 ..... **601**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Nomination d'un Président Directeur Général

MEDITERRANEE BITUMES BITUMED SA

Société anonyme

Au capital de 1.000.000 Dinars

Siège social : Zone Pétrolière 2040 Radés

M.F : 048125 V/A/M/000

R.C : B122671997

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration du 24/6/2021, enregistré à la recette des finances de Radés le 4/8/2021 sous le n°21701969 Quittance n°M039268 et dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 23/8/2021 sous le n°202177188 il a été décidé ce qui suit :

- Nomination de Mr. Mohamed Ali Bessais en tant que Président Directeur Général.

2022R00555SANB2

Nomination du Président Directeur Général

Société «Les Fermes du Nord AMILA»

Société anonyme

Au capital de 300.000 Dinars

Siége social : Ferme AMILA, Amila Bizerte Sud

Registre de commerce : B0480572008

Matricule fiscal : 0033383 K/N/M/000

CNSS : N°454003-43

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 5 mai 2021 enregistré à la recette des finances de Bizerte rue Tarek Ibn Zied le 8/12/2021 sous le numéro 21704989, quittance numéro m072654 dont deux copies ont été déposées au registre national des entreprises Bizerte sous le n°2021118528 le 22/12/2021

- De nommer Monsieur Mokhtar Khatteche Président Directeur Général de la société avec les pouvoirs les plus étendus.

2022R00564SANB2

Nomination du commissaire aux comptes et des administrateurs

Société «Les Fermes du Nord AMILA»

Société anonyme

Au capital de 300.000 Dinars

Siège social : Ferme, Amila Bizerte Sud

Registre de commerce : B0480572008

Matricule fiscal : 0033383K/N/M/000

CNSS : N°454003 43

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 5/5/2021 enregistré à la recette des finances de Bizerte, rue Tarek Ibn Ziad, le 8/12/2021 sous le numéro 21704988, quittance numéro M072651, dont deux copies ont été déposées au registre National des entreprises de Bizerte, sous le n°2021118528 du 22/12/2021 il a été décidé :

- De nommer Monsieur Ali Makhlouf commissaire aux comptes de la société pour l'exercice 2020 /2021, 2021 /2022 et 2022 / 2023

- De nommer messieurs Mokhtar Khatteche, Jaafar Khatteche et Mustapha Jabbar membres du conseil d'Administration de la société pour les exercices 2020 / 2021, 2021 /2022 et 2022 / 2023.

2022R00565SANB2

Société POLYCLINIQUE AL MAJED SANTE

SA au capital de 13.000.000 Dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba 9100 Sidi Bouzid

IU RNE : 1315617J

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 01/3/2022 à 9h au siège de la société; enregistré à la recette des finances rue de la République Sidi Bouzid le 10 Mars 2022 sous le n°22701963 quittance n°M023467 et déposée au RNE le 11 Mars 2022 dossier n°202217094, le conseil d'administration a décidé de :

- Accepter la démission de Monsieur Zied Fdhila de son poste de DG.

- Nommer Monsieur Nasser Eddine Ben Hamdou, en tant que nouveau Directeur Général jusqu'à l'approbation des états financiers de l'exercice 2022.

- Nommer le docteur Noureddine Midani en tant que directeur médical de la société.

2022R00578SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

(Etablie conformément aux dispositions des articles 163 & 164 du Code des Sociétés Commerciales)

Raison sociale : Société ZORGATI Véhicules

Forme de la société : S.A. ne faisant pas appel public à l'épargne

Identifiant Unique : 0878709 H

MF : 0878709 H/A/M/000

Objet social : la vente en gros des pièces de rechange et des outillages de tout genre

Capital social avant augmentation : 1 600 000 DT

Durée : 99 ans

Siège social : Route de M'saken - km 1 - 4003 Sousse

Montant de l'augmentation : 400 000 DT

Nombre des actions à souscrire : 4000 actions de 100 DT chacune sans prime d'émission.

Apports en nature : Néant

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant

Versement des fonds : Les fonds provenant de la souscription des actions en numéraires seront versés à la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) agence Sousse BAB BHAR compte indisponible n° 08500000203202802318

Délai de souscription : 15 jours à partir de la date de parution de la présente notice.

2022S00321SANB2

Réalisation de l'augmentation du capital

SOCIETE ZORGATI VEHICULES

S.A. au capital de un million trois cents cinquante mille dinars

Siège social : Route de M'Saken - Sousse

Identifiant unique : 0878709 H

Suivant le PV de l'AGE du 22/6/2021 enregistré à la recette des finances de Zaouiet Sousse le 25/6/2021 sous le n°21500769, quittance n°M017185, il a été procédé à l'augmentation du capital social en numéraires d'un montant de 250 000 TND pour le porter de 1 350 000 TND à 1 600 000 TND et ce, par la création de 2 500 actions nouvelles de 100 TND chacune souscrites et entièrement libérées.

Un exemplaire des documents suivants a été déposé au Registre National des Entreprises de Sousse sous le n°202151252 en date du 28/6/2021 :

- PV du CA,

- PV de l'AGE,

Liste des souscripteurs et état des versements,

En conséquence, l'article 6 des statuts a été modifié.

2022S00322SANB2

Sté Carthage Médical

SA au capital de 9.600.000 DT

Siège : Zone touristique, Jinen El Ouest 5000 Monastir

RNE : 1038331 B

Code CNSS : 325347-9

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 27/02/2022 enregistré à la recette des finances de Monastir le 02/3/2022 sous n°22801261, quittance n°M014312 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le n°202216267 daté du 9/3/2022, l'assemblée générale décide à la majorité des associés : L'approbation des états financiers 2020.

2022S00325SANB2

BSB SERVICE & PARTS.SA

11 Rue Kamel Atatürk - Tunis

IU : 1211087 F

Suivant procès-verbal de l'AGE du 3/3/2022, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 8/3/2022 sous le n°AC01272022, il a été décidé d'augmenter le capital social de (1 970 000) DT pour le faire porter de (30 000) DT à (2 000 000) DT et ce par création de (1 970 000) actions nouvelles de (1) DT chacune totalement à souscrire en numéraires et à libérer à la souscription par l'unique actionnaire souscripteur société «BSB.SA», La Banque de l'ATB, Agence Centrale, recevra les fonds provenant de la souscription au compte indisponible ouvert au nom de la société sous le n°01001020119202235843 Le délai de souscription est fixé à 15 jours à compter de la publication de cette notice au JORT, mais, en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai, la souscription sera clôturée avec anticipation.

2022400559SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE D'ETUDES MINIERES DE L'ATLAS SARL

Société à responsabilité limitée - Non résidente

Capital social : 1.000 Euros

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis

I.U : 1486180Z

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 1/9/2021 enregistré à la recette des finances, Cité Mahrajène - 1082 Tunis le 28/2/2022 sous Qn°M0018540 Enrg n°22501196. Les associés ont décidé de dissoudre la société par anticipation et à l'amiable, et de nommer Monsieur Romain Comte en qualité de liquidateur pour une durée d'une (1) année ayant les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de sa mission. Le siège de la liquidation est celui de la société.

Tout créancier de la société doit présenter ses titres de créance au liquidateur Monsieur Romain Comte, sis au siège social de la société : 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère- 1002 Tunis dans un délai de 20 jours à compter de l'insertion du présent Avis au Journal Officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion. Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des entreprises sous l'identifiant unique n° 1486180Z sous dossier n°202215457 en date du 7/3/2022.

2022400586SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte ssp enregistré à la recette des finances de Daour Hicher en date du 24/02/2022 sous le n° 22200296, Reçu n°M010093 madame Daraji Olfa a vendu à madame Saadlawi Neila le F.C sous forme d'une parfumerie située à Avenue Khaled Ibn Walid Mannouba.

Les oppositions seront faites entre les mains de maître Hammami Sonia immeuble Carthage route Mater km 7 Mannouba, 2ème étage, bureau n°7, dans un délai de 20j dès l'apparition de cet avis au Jort. Cette annonce a été publiée dans deux journaux quotidiens (Echourouk et le Quotidien) le 3/3/2022.

2022T00261FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 7/02/2022 enregistré à la recette des finances cité Ettadhamen en date du 18/02/2022 reçu n°M012946 enregistrement n°22200606. Monsieur Sahbi Tliba a cédé à Monsieur Abdelmajid Boumakhla la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité sous la forme de -boucherie- au local situé à la route de Bizerte Km 4.3 Mnihla Ariana, d'un montant total de quinze mille dinars (15000d000). Les éventuelles oppositions sont adressées entre les mains de Maître Chaibi Jihene avocate cabinet sis à route de Bizerte Km 4 cité Ennasr 2094 Mnihla immeuble Mini Centre 2ème Etage Ariana (en face kiosque Agil), et ce, dans un délai de 20 jours à partir de la date de l'apparition de cette publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 18/02/2022.

2022T00279FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Ez-zahra le 02/3/2022 sous le n° 162010861 quittance n°M021884 La Société Technopole SUARL, registre de commerce n°B0191002008 matricule fiscal n°1077188 F, son gérant Yassine Lagreb cin n°07112490 a vendu la totalité du fonds de commerce exploité dans l'immeuble Ratel magasin n°2 Av Taieb Lemhiri Ezzahra à Mr Ahmed Ben Abdelhmamid Jrad CIN 08723074.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de Maître Faten Bousselmi 7bis Rue Ghandi Tunis, dans un délai de 20 jours à dater de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié à Echchrouk du 9/3/2022.

2022T00281FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue El Jazira en date du 9/3/2022 sous le n°22200654 quittance n°M016811 Mr Hassan Ben Mohamed Ben El Gatt vend le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mr Saber Ben Mohamed Ben El Gatt exploité dans le local situé au n°53 rue de l'Indépendance Denden Manouba exploité comme boucherie.

Les oppositions doivent être adressées chez l'acheteur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cette annonce au JORT.

La présente annonce a été publiée au journal Essabah du 12/3/2022.

2022T00283FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte de vente rédigé par maître Amir Ghedira Avocat signé le 17/02/2022 enregistré à la recette des finances de la Marsa le 02/3/2022 sous le numéro 22201339 quittance numéro 26106, Jobrane Saidi et Manel Chargaoui ont vendu à la société AMIGOS Rent A Car le fonds de commerce sis à rue El EMTIEZ n°74 la Marsa, pour une station de lavage, d'entretien des voitures et de vente et de changement d'huiles.

Toutes oppositions légales doivent parvenir au cabinet de maître Amir Ghedira avocat sis au : 45 avenue Habib Bourguiba, le Colisée, esc.A, 3ème étage, Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk en date du 12/3/2022.

2022T00284FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Zaghouan le 25/01/2022 quittance n° 6674 enregistrement n°22200415 Mr Mohamed Gharssallah a vendu la totalité du fonds de commerce exploité entant que «vente de fruit sec» sis à Avenue de la Terre Zaghouan à Khouloud Belgacem Les créanciers doivent faire oppositions au bureau d'avocat Mohamed Ali Chtioui sis à l'avenue de l'indépendance Zaghouan 1100 dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 12/3/2022.

2022T00287FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Zaghouan le 02/3/2022 quittance n° 17607 enregistrement 22200930 M Fatma Ouinis a vendu la totalité du fonds de commerce exploité entant que «vente de fruit sec» sis à 23 Avenue de lindalos Zaghouan à Badr Eddine Boumakhlaa. Les créanciers doivent faire oppositions au local du fonds de commerce sis à 23 Avenue de lindalos Zaghouan dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 12/3/2022.

2022T00289FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré à la Recette des Finances Radés le 15/12/2021 (Quittance n°M060705 Enregistrement n°21203135) la société EL YOSSR a vendu à la société feriani market la totalité du fonds de commerce «usage commercial» sis Impasse frouj rue essalem, Radés, avec tous ses éléments matériels et moraux.

Les oppositions doivent parvenir au domicile de Mr Ahmed Mezguenni demeurant au 28 rue Omar Ben Abdelaziz cité nassr Ariana, Tunis dans un délai de vingt jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié aux Journaux le Quotidien et Achourouk le 16/02/2022.

2022R00554FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Sboui Jouda l'Avocat à la cour d'appel, enregistré à la recette des finances de Mazzouna le 23/02/2022 sous le n°22200086, reçu n°M002500, Monsieur Ali Tahri a vendu à Monsieur Abderrazzek Tahri le fonds de commerce «Boulangerie Moderne» sis à la rue El Amal Mazzouna, Sidi Bouzid, avec tous ses éléments matériels et moraux et sous toutes les garanties juridiques.

Les oppositions doivent être remises au domicile du vendeur Ali Tahri sis à la rue El Amal Mazzouna, Sidi Bouzid, dans un délai de 20 jours à compter de la date d'insertion de cette publication au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal «le Quotidien» du 8/3/2022.

2022R00557FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé à Kebeli le 01/3/2022 enregistré à la recette des finances à Kebeli sous le numéro 22200985 quittance n°M005215 Rédigé par Maître Benltoufa Bechir Avocat demeurant Rue des Martyrs Kebeli. Me Assassi Ben Ammar

Alhammi n° c i n 04896599 a vendu à M Hichem Ben Ettaieb Ezeiibi c i n n°04902861 demeurant à Kebeli la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Habib Bourguiba Kebili exploité vente fruit sec tabac connu (kiosk fruit sec) Non immatriculé au registre du commerce.

Les oppositions seront reçues à l'adresse de la boutique vendue dans un délai maximum de 20 jours de la publication de l'annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est publiée dans le journal quotidien Achourouk le 8/3/2022.

2022R00558FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 21/12/2021 enregistré à la recette des finances sous n°2365/4 quittance n°189/61 en date le 21/12/2021, Mr Mouhamed Souid a vendu la totalité du fonds de commerce exploité «vente habillement prêt à porter» à la cité Maghreb Arabi Elhamma Gabès, à Mme Aicha Souid ; toute opposition doit être notifiée entre les mains du vendeur dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

2022R00559FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing de vente en date du 3 mars 2022, enregistré à la recette des finances de Nabeul le 4 mars 2022 (quittance n°M016620, enregistrement n°22200772), Mr Sahbi Bakir a vendu à Mr Ahmed Ibrahim, la totalité du fonds de commerce, représente un café (Cafetière) exploité sous le nom commercial "BAKIR", avec tous ses éléments physiques et mentaux, sis à la rue de Om Kalthoum Nabeul.

Toutes les oppositions seront à l'adresse de Maître Med Oussama Ben Nja l'avocat à 1 rue de Iran 1er étage Tunis.

Cette annonce a été publiée aux journaux «La Presse» et «Essahafa» paru le 10 Mars 2022.

2022R00566FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte enregistré à la recette des finances Djerba le 8/02/2022 sous numéro d'enregistrement 22200628 quittance numéro M013321, Abidi Maghrebi, titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°03589056, a vendu à Chedhli Kriouiene, titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°01552174 la totalité du fonds de commerce situé à l'Immeuble Henchiri à Houmet Souk Djerba et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues par l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce vendu dans les 20 jours de la parution de cet extrait au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Une copie de contrat a été déposée à l'adresse du fonds de commerce vendu.

A été publié le vendredi 18 février 2022 au journal le Quotidien.

2022R00567FCCC2

Cession de propriété des fonds commerciale

Selon un contrat de partage édité par l'huissier notaire Mr Dhrifi Noureddine et son assesseur à Médenine le 5/6/2021, enregistré au brouillant, page 36, titre n°47/56, Mme Khadra Bent Omar Al Seghiri cin n°13438516, a été désignée propriétaire du fonds commercial, détaillé comme suit :

F.C d'une boucherie avenue Mansour Houch à l'entrée du souk ancien des légumes Médenine

F.C d'une boutique de vente de poulets avenue Ali Balhouane à coté de souk nouveau des légumes

F.C d'une boutique vente des poulets Mansour Houch en face Arc prés du mosquée Ali Ben Abid en face Quincaillerie jerbi à Médenine avec tous les éléments moraux et tous sont inscrits au registre national de commerce n° d'identifiant unique K1753500.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 4 Mars 2022.

2022R00568FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 3/3/2022 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 4/3/2022 sous le n°22200454, quittance n°M028804, Madame Jaziri Kharia Ben Bechir, CIN n°05063526 délivrée à Tunis le 19/4/2001, demeurant à Zarzis, a vendu à Monsieur Jaziri Abel Raouf Ben Bechir Ben Tahar, CIN n°03468194 délivrée à Tunis le 27/6/2016, demeurant à Hay Beni Ftayel Souihel Zarzis, le fonds de commerce sis à Rue Hédi Chaker Zarzis, destiné à l'exercice de tout commerce.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur Monsieur Jaziri Abel Raouf Ben Bechir Ben Tahar, à l'adresse où est exploité le fonds de commerce objet de vente, Rue Hédi Chaker Zarzis, et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux "Assabah et Le Temps" du 9/3/2022 sous le numéro PM2200253.

2022R00577FCCC2

Vente d'un bien commercial

Selon un contrat de vente émis le 8 mars 2022, immatriculé à la recette des finances de Nabeul, numéro 25341, numéro d'enregistrement 22200912, Mme Aziza Ben Gharbal a vendu à Mme Jalila Al-Maamouri tout le fonds commercial, avec tout son matériel et éléments moraux, exploité pour le commerce de l'artisanat traditionnel, sis à Rue Farhat Hached, numéro 112, Nabeul.

Les contestations doivent être reçues au cabinet d'avocate Zaier Mahbouba, sis au numéro 19, rue Habib Bourguiba, Hammam-lif Ben Arous, dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de ces informations au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Al-Shorouk et le Quotidien du 12 mars 2022.

2022R00581FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 23/02/2022 sous le numéro 1163 enregistré à la recette des finances de Kasserine en date du 24/02/2022 quittance M019486 Mme Mariam Mbarki a vendu à Mme Thoria Mbarki la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'avenue n°44 rue Rchid Jabbari Kasserine 1200 exploité à la vente de fruit secs.

Les oppositions sont recevables dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne chez l'acheteur. Un extrait de cette annonce a été publié au journal Echourouk du 26/02/2022 numéro 11131.

2022R00582FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 27/01/2022 enregistré à la recette des finances d'Ezhour en date du 10/2/2022 sous le numéro 888 quittance M014934 Mme Sihem Bennani a vendu à Mr Abd Salem Ghadhbani la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'avenue Habib Bourguiba n°52 Kasserine constitue un olivier.

Les oppositions sont recevables dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne chez l'acheteur au lieu du fonds de commerce. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 26/02/2022 numéro 11131.

2022R00583FCCC2

Désistement d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p enregistré à la recette des finances de Monastir le 7/3/2022 quittance M016033. Hessine Chaouche a cédé à Abdejabar et Ahmad Chaouche la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme industrie et vente tous produits en fer sis à la rue Chadli Guedira Monastir. Les oppositions devront être déposées auprès de Hessine Chaouche à l'adresse sus indiquée dans le délai légal. Cette vente a été publiée au journal Al Chourouk le 11/3/2022.

2022S00319FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte de vente enregistré à la recette de Sousse sous n°22200532 quittance M015665 Mr Chokri Youssef C.I.N n°02971497 a vendu à Mr Mohamed Fathi Youssef C.I.N n°00180713 qui a acheté en nom de son fils mineur Momen Youssef né le 13/01/2006 la totalité du fonds de commerce situé à Sidi Ameur Sousse consistant en un café première catégorie.

Les oppositions doivent s'adresser dans les délais légaux entre les mains du vendeur rue de France n°83 Sousse.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 02/3/2022.

2022S00320FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 8-3-2022 enregistré à la recette des finances Arbi Zarrouk Sfax le 9-3-2022 sous numéro 22200637 reçu n°M016274, Mme Fathia Choura, titulaire de la carte d'identité n° 01043098 du 15-3-1994 a vendu à Mme Sebeh Ben Khelifa titulaire de la carte d'Identité n°08870082 du 29-01-2008 le fonds de commerce exploité Alimentation générale.

Les oppositions se font entre les mains de maître Mohamed Dammak à son étude sise à immeuble Ezzouhour 1er étage bureau n°10 avenue Ahmed Aloulou Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au jort.

Cet avis a été publié au Dar Assabah le 10-3-2022.

2022X00316FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Maître Ezzeddine Barouni

Avocat à la Cour d'Appel

Avenue Hafouz immeuble Intilaka Bloc B 2 - 4ème étage

Tel : 98 762 023

Suivant acte du 15/02/2022, enregistré le 21-02-2022 à la recette des finances de l'avenue Abou Kacem Chebi sous n°22200755 quittance n°M020430, la société Aya et Ilyes a vendu à Madame Fatma Abbes la totalité du fonds de commerce situé à l'Avenue Nasria, complexe immobilier Nafoura inscrit sous le numéro 10, étage rez-de-chaussée, bloc B Sfax Jadida, Sfax, son activité est la vente des vêtements prêts à porter.

Les oppositions seront reçues dans les 20 jours au plus tard de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne et devront être adressées au nom de Madame Fatma Abbes l'acquéreuse du fonds de commerce ci-dessus indiquée chez Maître Ezzeddine Barouni à son cabinet à Avenue Hafouz, immeuble Intilaka, bloc B 2, quatrième étage - Sfax.

2022X00317FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 14/01/2022 et enregistré à la recette des finances le 17/01/2022 quittance n°M4679 Mr Boujomaa Slimi demeurant Av Idrici Sakit Ezzit - Sfax a vendu à Ali Bkekra demeurant Wedran sud Bir Ali - Sfax la totalité du fonds de commerce exploité à la vente du fripe demeurant à Sakit Ezzit - Sfax. Les oppositions seront reçues entre les mains de Mr Boujomaa Slimi demeurant à Av Idrici Sakit Ezzit - Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT une publication a eu lieu à Echourouk et le Quotidien le 02/3/2022.

2022X00321FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte ssp en date du 28/02/2022 enregistré à la recette des

finances à Grombalia le 4/3/2022 Quit M022507 enregistrement 22201101 Mr Faycal Jarrara a vendu à Mr Safouane Afli le fonds de commerce (café) avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis à route Hédi Saidi Grombalia.

Toutes les oppositions se font entre les mains de Maître Lotfi Sassi Avenue Taieb Mhiri Ariana dans un délai de 20 jours de sa publication dans le journal officiel.

Cet avis a été publié au journal la Presse du /3/2022.

2022400560FCCC2

Contrat du don (fonds de commerce)

Suivant acte sous seing privé en date du 14-01-2022 et enregistré à la recette des finances Bab Souika sous le n°22000364 quittance n°M008136, le donateur Mme Saida Dabbabi propriétaire de CIN n°00433322 a donné à son fils Mr Fakhr Abderrahman Belhaj Issa propriétaire de Passeport n°H561976 un fonds de commerce sis au 09 rue Elkabda Bab Souika.

Cette annonce est publiée aux journaux Essahafa et la Presse de 7/3/2022.

2022400572FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un A.S.S.P du 25/02/2022 enregistré à la recette des finances cité administrative de l'Ariana le 28/02/2022 sous le numéro 22201041, Quittance numéro 026367. Mr Ali Sakis a cédé la pleine propriété de fonds de commerce destiné à tout commerce exploité au 25 Rue sidi Ammar l'Ariana à Mme Alia Ben Tara. Les oppositions sont reçues entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du fonds cédé -à peine échéance dans le délai de 20 jours à partir de la parution de présent avis au jort.

Cet article a été publié au journal le quotidien du 12 Mars 2022.

2022400573FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances El Manzah 9 le 8/3/2022 sous n°22200753, quittance n°24592, Mr Mohamed Ben Béchir Essid, titulaire de la carte d'identité nationale n°04602445 du 27/7/1996 demeurant au 2 rue Mursi El Manar 1 Tunis, a vendu à Mme Kawther Bent Mohamed Noureddine Bech Hamba titulaire de la carte d'identité nationale 04729806 du 22/11/2008, le fonds de commerce sis au 36 Avenue Taher Ben Ammar El Manzah A9 Tunis, à usage de vente des produits Electronique et Electroménager.

Toutes les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acquéreur Mme Kawther Bent Mohamed Noureddine Bech Hamba, demeurant à 80 Avenue Habib Bourguiba Ariana 2080, dans un délai de vingt jours (20 jours) à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien du 12/3/2022.

2022400577FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En date du 01/3/2022 Monsieur Wahid Ben Omar Saidi de nationalité tunisienne, son adresse 26 Rue Kadisia Mourouj 03, Ben Arous a vendu avec toutes les garanties la totalité du fonds de commerce qui lui appartient avec ses éléments corporels et incorporels Immatriculé au registre national des entreprises - Bureau régional Ariana sous le numéro 1608099 L sise à 33 rue Hédi Nouira, immeuble Rania, Borj Louzir, Ariana, son activité : Commerce de produit alimentaire en magasin spécialisé, commerce de détail de gâteaux et glaces est à Monsieur Mohamed Ali Malleh de nationalité tunisienne son adresse 10 rue kesra borj louzir Ariana la totalité du fonds de commerce mentionné au-dessus. Par acte de vente en date du 01/3/2022 enregistré à la recette des finances Borj El Ouazir Ariana le 4/3/2022, numéro de quittance M019253, numéro d'enregistrement 22200668.

Les oppositions se font chez le vendeur Monsieur Wahid Ben Omar Saidi à l'adresse du fonds de commerce : 33 rue Hédi Nouira, immeuble Rania, Borj Louzir, Ariana, dans les délais légaux de 20 jours sous peine de forclusion à partir de la publication d'un extrait du contrat au journal officiel de la République Tunisienne.

Le Présent est paru dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Le Présent avis a été publié le 11/3/2022 dans les journaux quotidien Essahafa en langue arabe et La Presse en langue Française.

2022400588FCCC2

Location gérance libre

Gérance libre

Aux termes de l'acte sous seing privé non daté, enregistré à la recette des finances de Bouficha le 21/12/2021 quittance n°M018605, sous le n°21300687. La société «La Paix» Identifiant unique n° 0035743/Y a donné en Gérance libre au locataire M. Walid DAII, une partie du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité au sein du local n°RM02 sis à rue la Medina, Yassmine Hammamet, destiné à l'usage exclusif de l'activité «Restaurant», et ce pour une période non renouvelable allant du 01/9/2021 et finissant le 30/4/2023. Cet avis est publié au Journal Officiel Tunisien et dans deux journaux quotidiens «Al Chourouk» et «la presse» le 11/3/2022. Toute opposition doit être faite dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2022T00280FCCC3

Location-gérance de fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Kalâat Andalous, le 17/02/2022, quittance n°M007057, enregistrement n°22300241, la société «La PATISSERIE DIVINE», SARL, RNE n°0928351B, dont le siège social est sis au B21 espace Tunis City, Ariana, a donné en location-gérance à la société «NEW GREEN WAY», SARL,

RNE n°1627213A, dont le siège social est sis à la rue Abou Hamed Al Ghazalai, immeuble le Chalet, Montplaisir, Tunis, la totalité du fonds de commerce lui appartenant affecté à l'activité de pâtisserie et de Gélaterie, exploité au local sis au B21 espace Tunis City, Ariana, avec tous ses éléments matériels et incorporels.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Assahafa et La Presse, parus le 5/3/2022.

2022400570FCCC3

Résiliation du contrat de location

Gérance d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 8/02/2022, le contrat de location-gérance du fonds de commerce affecté à l'activité de pâtisserie, exploité au local sis au B21 espace Tunis City, conclu selon l'acte sous seing privé enregistré à la recette des Finances Kalâat Andalous le 25/9/2018, quittance n°M024872, enregistrement n°18301196 entre son bailleur la société «La PATISSERIE DIVINE», SARL, RNE n°0928351B, dont le siège social est sis au B21 espace Tunis City, Ariana et son locataire la société «THE GREEN'S», SARL, RNE n°1456237H, dont le siège social est sis au 04 bis rue Abdallah Al-Mahdi 2046 La Marsa, Tunis, a été résilié à partir du 01/01/2022.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Assahafa et La Presse, parus le 5/3/2022.

2022400571FCCC3

Location gérance

Par acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances Rue Ghandi en date du 23/02/2022 Quittance n°19890 Enregistrement n°22300789, M Tawfik Ayed titulaire de la CIN n°00533969 a loué à M Ahmed Bouattour le fonds de commerce exploité dans le local sis au 36 avenue de Paris Tunis. Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds précité et ce dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel.

Cet avis a été publié au journal Le Quotidien du 11/3/2022.

2022400587FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom : Association Sportive des Jeux Individuels à Zaghouan

Siège social : Rue Yasmine Cite Bassatine Zaghouan 1100.

Objectifs :

- Former et développer des jeunes et l'avancement de leurs capacités athlétiques

- Diffusion de la boxe, du wushu, du kung fu et du kick boxing dans la région de Zaghouan

Président : Abdelkarim Ben Haj Mohamed

Vice-président : Hamza Souiaa

Secrétaire général : Wissem Ardhaoui

Trésorier : Anouar Belhaj Mohamed

Membre : - Firas Ajili.

2022R00595APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Amicale des agents et employés de la commune de Sidi Morched.

Objet : amicale.

Siège : Commune de sidi Morched Siliana.

Objectifs :

- Contribuer à entretenir une bonne entente entre les différents employés de la municipalité.

- Organiser des activités culturelle et loisirs pour les adhérents

- Apporter des aides sociales et faire hommage aux adhérents au cours des festivités particulières.

Membres :

Président : Kacem Werfili.

Secrétaire général : Fathi Lakhdhar.

Trésorier : Sami Manaii.

2022R00616APSF1

Syndicat des Copropriétaires du Complexe Immobilier Intissar

3- Ain Mariem Bizerte

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive en date du 20/11/2021, enregistré à la recette des finances de Bizerte en date du 4/3/2022, enregistrement n°22800677 Quittance n°MO14027 ; portant sur la constitution du syndicat des copropriétaires du complexe immobilier Intissar 3 sis à la route Ain Mariem Bizerte, qui a été approuvé par un arrêté de monsieur le président de la municipalité de Bizerte en date du 02/02/2022, les membres élus du syndicat sont :

Président : Hamed Amouchi

Trésorier : Mohamed Nadir Feki

Secrétaire générale : Ines Hadded.

L'objet du présent syndicat consiste notamment à recouvrir les frais d'entretien des parties communes, leur maintenance et gestion.

2022400584APSF1

Homologation de résolutions

Nomination du président de syndic

Syndic Résidence Baya

Rue des Citrons Soukra Ariana

Suivant PV en date du 20/11/2021 enregistré à la recette des finances Borj Louzir le 22/11/2021 sous le n°21803340 et quittance n°M053713 : la démission de la présidente de syndic Madame Farah Abid a été acceptée avec l'élection de Monsieur Ahmed Bouguacha président de syndic.

Le syndic a reçu l'autorisation de la municipalité de Soukra le 24/02/2022 sous le numéro 630.

2022400566APSF2

Syndicat des copropriétaires de la résidence les Orangers2

Dar Fadhal Soukra

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des copropriétaires de la résidence les orangers 2 tenue le 7/3/2021 enregistré à la recette des finances à Borj Louzir le 16/02/2021 sous n°22800488 quittance n°13633 il a été décidé l'élection du nouveau bureau comme suit : Madame Sarra Khadhar présidente du nouveau bureau, madame Fatma Belhssan : trésorière, Mademoiselle Habiba Ben Salem secrétaire générale.

2022400567APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente par adjudication aux enchères publiques

Cabinet avocat Fattahi Lassad

Bureau K2 immeuble Karawli rue Kileni Metoui Gafsa

Qu'il est porté à la connaissance de tout le public qu'il sera procédé à la Vente par adjudication aux enchères publiques le lundi 11/4/2022 à 9h du matin à l'audience de chambre des ventes immobilières au tribunal de 1ère instance de Gafsa.

Partie poursuivante : Fonds de reconversion et de développement des centres miniers dont le siège social est sis à Immeuble karawli 2100 Gafsa représenté aux fins des présents par son Président directeur général.

Partie poursuive, Nawfel Ben Mohamed Ennafti Ben Lakder Abboud commerçant, rue Assala Gafsa. C.I.N n°06130231 délivrée le 16/04/2008

L'avocat poursuivant : Me Fattahi Lassad avenue Kileni Metwi Gafsa.

Description des immeubles saisis :

271.83 parts sous la propriété commune totale de 3262 parts titre foncier 10782 Gafsa sous forme d'une parcelle pour habitat.

Mise à prix : Le prix total de 81.549.000 dinars plus les frais et les honoraires et les frais de poursuite judiciaire pour cette étape.

2022R00556VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Radhouane EL AYBA

Avocat à la cour de cassation

Rue Lac Victoria - Immeuble Lac des Cygnes Tour B - 1er Etage - Les Berges du Lac - Tunis

Tel : 71 964 953/71 963 685

Fax : 71 965 218

Le créancier saisissant : La société international plastique, Société Anonyme, R.C : N°B24103852011, Tunis, en la personne de son représentant légal, dont le siège social sis à la zone industrielle 2 Kairouan Lot 34 Kairouan.

Le débiteur saisi :

Mr Tarek Ben Abdessalem Ben Hriz, demeurant à app 52 résidence Colisée Manar 2 (débiteur)

L'avocat poursuivant : Maître Radhouane El Aiba, Rue du Lac Victoria - Immeuble Lac des signes Tour B 1er étage les Berges du Lac.

L'immeuble destiné à la vente : La totalité des (578580/33750,5) parts indivises revenants à Mr Tarek Ben Hriz dans le terrain dénommé "Ben Hriz" objet du titre foncier n°52332 Bizerte sis à Aousja, Ras jbal, Bizerte se constituant de la parcelle n°15 du lotissement du titre foncier n°17896 Bizerte d'une superficie globale de 578580 m².

La mise à prix : la mise à prix de l'immeuble est fixée à (157.847,136d).

La date de la vente : La vente aux enchères est fixée pour le mardi 12/4/2022 à 9h du matin et suivant au tribunal de 1ère instance de Bizerte.

La visite des lieux : La personne intéressée peut visiter les lieux tous les jours.

2022R00569VEPA1

Vente aux enchères publiques sur licitation

Etude de Maître Moez Zgued

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Thameur Nabeul - Center (Nabeul)

1) Demandeurs : 1) Sami Ben Mohammed Ali Ben Mohammed Salah Nakaa (C.I.N° 06260179) marié à Mme Imen Bent Jamel Eddine Ben Mohammed Belhaj Ettahar selon le régime du partage des biens domiciliés 24 avenue Mongi Slim Nabeul 2) Ilhem Bent Hssine Kraim (C.I.N° 09889339) domiciliée rue Gharnata Mrezgua Hammamet, leurs domicile élu au cabinet de Maître Moez Zgued, avocat à la cour de cassation, Avenue Habib Thameur Nabeul-Center Nabeul, MF : 1020308/M.

II) Autre partie : 1) Néjib Ben Khmais Ben Mohammed Rman domicilié avenue Ettahrir Hammamet 2) Mokhtar Ben Khmais Ben Mohammed Rman (C.I.N° 01795485) domicilié avenue Ettahrir Hammamet 3) Aida Bent Abdesslem Boudhina en elle-même et au droit de ses filles mineures Emna et Fatma Ezzahra de son marie Najeh Ben Khmais Rman domiciliées rue Alhwanit Hammamet 4) Meriem (C.I.N° 09759156), Sarra, Zeineb et Ahmed Khamis fils de Najeh Ben Khmais Rman domiciliés rue Alhwanit Hammamet 5) Béchir Ben Fraj Ben Ali Khouja (C.I.N° 00521432) domicilié rue Abou Elhassen Guebsi n°8 Cité Elkhadhra Tunis.

III) Avocat poursuivant : Maître Moez Zgued, avocat à la cour de cassation, Avenue Habib Thameur Nabeul - Center, Nabeul, MF : 1020308/M.

IV) Immeuble objet de la licitation : La totalité de l'immeuble dit «Al Izdihar» objet du titre foncier n°538984 Nabeul, situé à Mrezgua Hammamet constitué de parcelle B645 de superficie totale (8a24ça) 824m², immeuble constructible (zone UTa) situé exactement en bordure de la route régionale n°28 reliant Nabeul et Hammamet dont une partie qui est parcelle n°1 de superficie 120m² a été exproprié pour agrandir la route régionale et la parcelle n°2 de superficie 704m² reste l'objet de licitation.

V) Mise à prix : Commis par le rapport d'expertise daté du 12/01/2022 l'expert Tahar Bani a fixé la mise à prix de l'immeuble objet de la licitation suivant à trois cent quatre vingt cinq milles huit cent dix huit dinars et 752 millimes (385.818, d752) outre les frais des poursuites qui seront annoncées à l'audience.

VI) Lieu et date de l'Adjudication : Elle aura lieu à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Grombalia le lundi dix huit avril deux mille vingt deux (18/4/2022) à partir de neuf heures (9 H) du matin.

VII) Visite : Tous les jours.

Observations : Tout participant à l'adjudication doit se faire représenter par un avocat, consigner le 1/3 au moins de la mise à prix et justifier d'une autorisation préalable délivrée par M. Le Gouverneur de Nabeul, s'il est de nationalité étrangère, pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser au greffe de la chambre des saisies immobilières au Tribunal de Première Instance de Nabeul ou au cabinet de l'avocat poursuivant pendant les jours et les heures ouvrables.

2022R00570VEPA1

Vente aux enchères publiques immobilières

Et ce après ajournement et rabaissement du prix d'adjudication de 40%

Maître Najla Jazi

Rezig Centre Bloc D App 5 Sidi Rezig

Tel : 71 297 117 / 20 898 316

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de Tunis sous le n°B187881996, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : Mr Abderrazek Bousleh, directeur d'une société, résident à l'immeuble Hédi Nouira Manzel Tmim et au n°5 Malek Ibn Anass Menzel Tmim et au n°4 rue des palmiers Menzel Tmim, et au kilomètre 1 rue Menzel Bouzelfa, titulaire de CIN n°03967768

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocat à la cour d'appel; demeurant à Rezig Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig.

Propriété saisie : Il s'agit d'un terrain objet du titre foncier n°619278 Nabeul dénommé «Mannena VI» situé à Skalba d'une superficie de 3118 mm après la suppression de 329 mm au profit d'une route principale, il s'agit d'un terrain non exploité et qui fait partie de la zone de développement, l'immeuble est délimité du nord par un terrain nu objet d'un autre titre foncier, de l'est par la route qui lie Menzel tamim à Menzel Bouzelfa, de l'ouest par la parcelle n°197 et du sud par un terrain objet d'un autre titre foncier.

Mise à prix : fixée à 304.558.757 d et ce après réduction de 40% frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le mercredi 6 avril 2022 à 9h du matin à la salle des criées du tribunal de première instance de Nabeul Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation exigée.

Pour plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Nabeul ou bien le Cabinet de l'avocat poursuivant.

2022R00596VEPA1

Vente aux enchères publiques

Au tribunal de première instance de Gafsa

Au plus offrant et dernier enchérisseur

Après jugement de premier report pour réduction de la mise à prix

Le poursuivant :

La société «DALESSANDRO AGENT» société tunisienne à responsabilité limitée, inscrite au registre de commerce sous le numéro n°B139252001 titulaire de matricule fiscal n°639626A/A/M/000, ayant son siège social à la zone commerciale port Radés Ben Arous.

Débiteur poursuivi :

Boulbeba Ben Jallouli Nsiri, demeurant au n°11 Rue Mohamed Ali Hammi Gafsa.

Avocat du poursuivant :

Maître Mohamed Kolsi, avocat prés la cour de cassation, de la société Toumi et Associés, société d'avocat, sise à rue Habib Maazoun immeuble Chakroun 2ème étage Sfax.

L'immeuble objet de la vente aux enchères :

L'immeuble objet de la vente consiste en une villa à usage d'Habitation, sise à la zone Al MAWLA GAFSA.

L'immeuble ayant pour propriétaire le débiteur poursuivi consiste en un terrain d'une superficie totale de 345 mètres carrés sur lequel est édifiée une villa de 146 mètres carrés ainsi qu'un garage ayant pour superficie 33 mètres carrés.

La villa sus-indiquée est composée de trois chambres de nuit, un salon, une cuisine, une salle de bain, un couloir, une petite salle (buanderie), un garage, une toilette, un escalier et une cour.

La villa est construite en partie avec des pierres et en partie avec des briques, équipée par l'électricité et l'eau.

L'immeuble est borné au sud par Khadija Gafsi, à l'Est par la propriété d'un tiers, au nord par la propriété d'un tiers et à l'Ouest Rue Athina d'où son entrée.

Mise à prix :

La mise à prix de la propriété à vendre est réduite à cent vingt sept milles deux cent soixante dinars (127.260, 000D) après avoir été fixée à deux cent douze mille cent dinars (212.100,000D), auquel devront être ajoutés les frais.

Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) de la mise à prix à la caisse des dépôts et consignations ou présenter à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et ce, par l'intermédiaire d'un avocat.

Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent obtenir au préalable une autorisation de Monsieur le gouverneur de Gafsa.

Date de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le lundi 18 avril 2022 (18/4/2022) à partir de neuf heures du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Gafsa sis à Gafsa.

Visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu pendant les horaires de bureaux.

Pour de plus amples renseignements, il est possible de contacter le greffe du tribunal de première instance de Gafsa où a été déposé le cahier des charges ou le cabinet de l'avocat poursuivant sis à rue Habib Maazoun immeuble Chakroun 2ème étage Sfax.

2022X00315VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de maître Slim Bouassida

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu

5ème étage Bureau n°55 Sfax

Il sera procédé à la vente de l'immeuble sous-indiqué au dernier enchérisseur à la chambre des ventes Immobilières au Tribunal de Première Instance de Sfax II et ce le mercredi vingt avril deux mille vingt deux (20/4/2022) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Le créancier saisissant : Société d'Edition et de Distribution de Gabès "SED" au nom de son représentant légal qui a élu son domicile chez la Société Global de Recouvrement à son siège sis 133, Rue Moularès Mégrine Zone Industrielle Saint Gobain Ben Arous et à son domicile élu à l'étude de son Avocat Maître Slim Bouassida sise à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Slim Bouassida, Avocat à la cour de cassation ayant son étude Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n°55 Sfax. Son matricule fiscal : 441860RAP000.

Le débiteur saisi : Monsieur Abderrazek Ben Messaoud, sa carte d'identité nationale n°05291200 domicilié à La Librairie Abderrazek Bir Ali Sfax.

Immeuble à vendre : 1/ L'ensemble de l'immeuble immatriculé appartenant au débiteur saisi objet du titre foncier n°14236 Sfax dénommé "Nejia 52". Il s'agit d'une parcelle de terrain agricole ayant une superficie de 4 Hectares 25 Ares 44 Centiares implantée d'amandiers.

2/ L'ensemble des parts indivises qui représentent le quart qu'il possède au titre foncier n°14215 Sfax dénommé "Karima 77" il s'agit d'une parcelle de terrain en majorité de terrain nu on trouve du côté Nord quelques pieds d'oliviers nouvellement plantés et quelques amandiers ayant une superficie de 1 Hectare 84 Ares.

3/ L'ensemble des parts indivises dont le nombre s'élève à deux parts de la totalité de 11 parts formant le titre foncier 24004 Sfax dénommé "Radhia" il s'agit d'une parcelle de terrain agricole implantée d'amandiers et quelques pieds d'oliviers qui sont encore dans leurs fosses, son sol est pierreux sa superficie est l Hectare 47 Ares et 68 Centiares, tous situés au secteur de Sdirat Délégation Bir Ali Sfax.

Mise à prix : La mise à prix de chaque immeuble précité a été fixée par l'expert Mohamed Ben Saida eu vertu de l'ordonnance sur requête n°9748 en date du 20/4/2021 comme suit :

Le premier immeuble : (titre foncier n°14236 Sfax) quatre vingt cinq mille quatre vingt huit dinars (85.088,000 d).

Le deuxième immeuble : (les parts indivises dans le titre foncier n°14215 Sfax) quatre mille six cents dinars (4.600,000 d).

Le troisième immeuble : (les parts indivises dans le titre foncier n°24004 Sfax) cinq mille trois cent soixante dix dinars 182 millimes (5.370,182 d) en sus des frais de l'adjudication qui seront déterminés par le Tribunal.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible au cours des journées de la semaine durant l'horaire administratif.

N.B : Pour consulter le cahier des charges, il y a lieu de contacter le greffe du Tribunal de 1ère Instance de Sfax II ou l'Etude de Maître Slim Bouassida, Avocat à la cour de cassation sis à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n°55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un Avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2022X00322VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Henda Ben Rejeb

Avocat prés la cour de cassation

Tel/Fax : 71 284 145

Tel Mobile : 98 426 639

Partie poursuivante : Banque de l'Habitat, société anonyme, selon son représentant légal RC : B138811996 son siège social sise l'avenue Kereddine Pacha Tunis; MF : 0024588 W

Parties poursuivies : Mokhtar Ben Mohamed Salah Hajlaoui ; sa CIN 04344423 du 16/7/1993 ses adresses : Gatrana Sidi Bouzid et Avenue Habib Bourguiba immeuble Debech Sidi Bouzid.

Avocat de la partie poursuivante : Maître Henda Ben Rejeb Avocate prés la cour de cassation son Etude sise au 20 Avenue des Etats-Unis d'Amérique 1002 Tunis belvédère MF : 7532441F.

Description de l'immeuble saisi : La propriété dénommée elbaraka son Titre Foncier 66323 Sidi Bouzid parcelle 54 du plan du titre 28127; sa surface de 166 m² au sol sise à la ville de Sidi Bouzid nord ouest prés la route principale vers la route régionale 125 menant à la cité kaouafil, un quartier résidentiel ; commercial ; éducatif et administratif, la propriété est limitée au nord par le lot 52 du plan de lotissement; au sud par le lot 56 du même plan à l'est en partie par le lot 53 et à l'ouest par une rue de 8 m de large. C'est un logement de luxe à 2 niveaux occupé par la partie saisie, la surface totale bâtie est de 275 m² (118 m² pour le rez-de-chaussée composé de garage de 17,8 m², une entrée avec la porte en bois clouté

style arabesque, le parterre en marbre blanc avec plafond en staff, un salon 56,34 m² ; une cheminée en pierre et marbre; une cuisine et coin sanitaire de 17,05 m² et loge d'escaliers qui relie avec le 1er étage dont la surface est de 121 m² il se compose de chambre de parents avec salle de bains privée, trois chambres à coucher de 47,45 m², une salle de bains commune de 6,50 m², une loge d'escaliers qui relie le 2ème étage qui contient la loge d'escaliers la buanderie sa surface 36 m² et une terrasse semi couverte avec des poutres en bois et une clôture de 90cm de hauteur, tout ça selon l'expertise faite par l'expert Jamel Amri désigné par le Tribunal de 1ère instance de Sidi Bouzid. La propriété n'est grevée d'aucune autre charge.

Mise à prix : Après rabais de 40% la mise à prix est portée à cent quatre vingt six mille neuf cent quatre vingt dix dinars (186.990,000 DT) plus 2337,612 Dinars les frais de poursuite déclarés lors de 1ère audience et les frais complémentaires qui seront déclarés le jour de la prochaine audience.

La date des enchères et conditions de participation :

Les enchères auront lieu le jeudi quatorze Avril deux mille vingt deux (14/4/2022) à partir de 9 heures du matin à la Barre du Tribunal de première Instance de Sidi Bouzid.

La visite des lieux se fait tous les jours à l'horaire administratif et pour plus d'informations prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du Tribunal de Première Instance de Sidi Bouzid ou à l'Etude de l'Avocat poursuivant. L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'Avocat et après consignation du tiers de la mise à prix ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire

- Les étrangers doivent en plus être munis de l'autorisation préalable du gouverneur de Sidi Bouzid.

2022400565VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction du prix de 40%

Etude Maître Ben ARBIA ASMA

Avocate à la cour de cassation

Complexe Ezzaytouna 96 Av. de la Liberté

Bureau B1-1 1002 le Belvédère Tunis

Tel. Fax : 71 780 721

MF : 000/A/P1767103Q

1/ Créancier poursuivant : B. F.P.M.E, S.A, inscrite au R.C à Tunis sous le N° B2410202005, Représentée par son P.D.G sise à Tunis 34 rue Hadi Karray centre Urbain Nord El Menzah IV.

2/ Débiteur : Farhat Ben Sahnoun Ben Ahmed Ben Larbi

3/ L'avocat poursuivant : Maître Ben Arbia Asma, Avocate à la cour de cassation.

4/ L'immeuble mis en vente : la totalité de la propriété objet du titre foncier n°144669 Tunis sise l'angle des rues n°6955 et 6967 el Omrane supérieur, gouvernorat de Tunis

5/ Prix de la vente : 45866.400 DT outre les dépenses de poursuites qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience.

6/ Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le Mardi 5/4/2022 à partir de 9H du matin devant la chambre des enchères publiques du tribunal de 1ère instance de Tunis.

La visite de l'immeuble est possible tous les jours aux horaires du travail.

2022400569VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Radhia Sehli Belal

Tél : 31.554.350

Demandeur : BH BANK Tunis avenue Mohamed cinq, immatriculée sous le n°B138811996, représentée par son représentant légal. (Créancier hypothécaire)

Défendeur : Sami Ben Soltane, CIN n°06381290, demeurant à : A EL MACHROUHA BP 150 Bourgoub 8040.

Avocat poursuivant : Radhia Sehli Belal, demeurant à 70 Rue Kamel Atatürk 1er étage A2 Tunis 1001. Matricule fiscal 983353PAP.

L'immeuble à vendre : les parts indivises soit 1000/16850 parts lui revenants dans l'immeuble objet du titre foncier numéro 11095 Bizerte dénommé Abderrahmene

Mise à prix : 80.000.000 dt

Date et lieu de la vente : 12/4/2022 à 9 H, à la chambre des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Bizerte.

La visite des lieux :

- Chaque jour de la semaine.

- La participation aux enchères après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix.

- Les étrangers ne peuvent participer à la vente qu'après l'obtention d'une autorisation préalable du gouverneur.

2022400575VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Anis Ben Mouldi

Avocat à la cour, Rézig Centre bloc D 2ème étage Sidi Rézig Mégrine

Tél : 98.359.694

Fax : 71.425.495

Poursuivant : Hèla Khoufi, titulaire de la CIN n°05333945, enseignante universitaire, demeurant immeuble nour city bloc B appartement 43 centre urbain nord Tunis, en sa qualité de copropriétaire indivis.

Poursuivis : Yassine Zouari, titulaire de la CIN n°01331462, enseignant universitaire, demeurant résidence Mirmar appartement A 2-3 parc Nahli Riadh Al Andalous Ariana, en sa qualité de copropriétaire indivis.

Avocat du poursuivant : Maître Anis Ben Mouldi, Avocat à la cour, Rézig Centre bloc D 2ème étage Sidi Rézig Mégrine.

IMMEUBLE SAISI : Il s'agit de la totalité de l'appartement à usage d'habitation n°A 2-3, d'une superficie de 70 m², objet du T.F. n°68584 Ariana dénommé «mirmar 35», situé au premier étage du bloc A de la résidence Mirmar sise au parc Nahli Ariana, composé d'un salon, salle à manger avec balcon, d'une cuisine équipée avec séchoir, d'une salle de bain, d'une petite pièce et de deux chambres à coucher.

L'appartement est équipé du chauffage central, ses portes sont en bois et une partie de son sol est revêtue du marbre de Thèla. L'immeuble est équipé d'un ascenseur.

La vente a aussi pour objet le droit de jouissance d'une place de parking au sous-sol de l'immeuble ainsi que les 137/10000 parts indivis du titre foncier n°24177 Ariana qui sont rattachés à l'appartement.

Mise à prix : fixée à 204.727,600 Dinars, sans les frais.

La visite de l'immeuble : Tous les jours. Pour de plus amples informations, prendre connaissance du cahier des charges générales déposé au Greffe du Tribunal de première Instance de l'Ariana et à l'étude de l'Avocat poursuivant.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 11 avril 2022 à partir de 9 heures à la chambre des criées du Tribunal de première Instance de l'Ariana.

Observations : L'enchérissement ne peut avoir lieu qu'après consignation au moins du tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations ou présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et présentation des autorisations administratives nécessaires pour ceux qui y sont soumis.

2022400580VEPA1

Avis aux créanciers

Ordonnance sur requête

Nomination d'un liquidateur de la succession

De défunt Attayeb Ben Belguesm Saad

En vertu de l'ordonnance sur requête n°62 émanant du tribunal de 1ère instance de Sidi Bouzid le 16/2/2022, il a été décidé la nomination de madame Feten Cherni sis à la rue Ahmed Tlili 9100 Sidi Bouzid, en qualité de liquidateur sur toute la succession du défunt Attayeb Ben Belguesm Saad et la nomination de madame Ahlem Boudabous juge commissaire.

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 15 jours à partir de cette publication, (pour les créanciers domiciliés hors territoire tunisien ce délai est augmenté de 30 jours) leurs dettes au liquidateur, soit directement contre décharge à son bureau sis à la rue Ahmed Tlili 9100 Sidi Bouzid, soit par lettre recommandée avec accusé de réception à la même adresse.

2022R00549VEPA2

Ordonnance sur requête :

Nomination d'un liquidateur de la succession de défunt Mouhammed Sessi Samoudi

En vertu de l'ordonnance sur requête n°63 Emanant du tribunal de première instance de Sidi Bouzid le 16/02/2022 il a été décidé la nomination de madame Feten Cherni sis à rue Ahmed Tlili 9100 Sidi Bouzid, en qualité de liquidateur sur toute la succession du défunt Mouhammed Sessi Samoudi sous le contrôle du juge du crédit et de la liquidation.

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 15 jours à partir de cette publication, (pour les créanciers domiciliés hors territoire tunisien ce délai est augmenté de 30 jours) leurs dettes au Liquidateur, soit directement contre décharge à son bureau sis à rue Ahmed Tlili 9100 Sidi Bouzid, soit par lettre recommandée avec accusé de réception à la même adresse.

2022R00550VEPA2

Changement d'un liquidateur judiciaire

Il est porté à la connaissance de tout intéressé et à toutes fins utiles que le tribunal de 1ère instance de Bizerte a nommé le 19/8/2021 Mr Mohamed Habib Saihi 09 rue Jaleleddine Naccache cité la Gazelle (2083) l'Ariana comme liquidateur judicaire de la succession de Mohamed Ben Béchir Zadem (Metline) en remplacement de Madame Latifa Yarmeni ex-liquidateur en vertu de l'ordonnance 20439 du 4/01/2016) (affaire liquidation 311).

2022R00573VEPA2

Changement d'un séquestre judiciaire

Il est porté à la connaissance de tout intéressé et à toutes fin utiles que le tribunal de 1ère instance de Bizerte a nommé le 19/8/2021 Mr Mohamed Habib Saihi 09 rue Jaleleddine Naccache cité la Gazelle (2083) l'Ariana comme séquestre judiciaire des biens immeubles sis à l'avenue Hassen Nouri Bizerte et appartenant à la succession de Néjia Ben Said en remplacement de Mme Latifa Yarmani et ce sous le contrôle du juge commissaire Mme Habiba Mhadhebi (affaire 284).

2022R00574VEPA2

Décision de changement de l'administrateur judiciaire

Sté DES EAUX DE TUNISIESET-SARL

1068501S

Le tribunal de première instance de Seliana a décidé le 02 mars 2022 concernant l'affaire de redressement n°17 Sté DES EAUX DE TUNISIESET-SARL :

1. Nommer l'expert Naim Kaabi sis à l'appartement A3-1 l'immeuble Fill 2 résidence Les Fatimides 2045 l'Aouina Tunis en remplacement de monsieur Abdlaaziz Frikha.

2. Le report de l'approbation du tableau des dettes jusqu'à la date d'achèvement des travaux.

Pour plus d'informations contactez le 70726395.

2022400556VEPA2

Avis aux créanciers

Par ordonnance en date de 11/02/2021 du juge chargé de la distribution auprès du tribunal de première instance de Tunis 1, affaire n°2020, il sera procédé à la distribution de la somme (113.587d.500) Déposée à la Trésorerie des finances Tunis le 8/8/2019, quittance numéro M026460. Suite à la demande de la caisse nationale de la sécurité sociale représentée par son avocat Mili Mahmoud Riadh contre St Distripo ratail DIST en détail de téléphone et accès.

Dans les trente jours de la publication au journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée tout créancier qui entend participer ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile

est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu. Cet avis est rédigé conformément à l'article 466 - 467 et 468 du cpcc.

2022400568VEPA2

Avis de distribution

Le greffier du tribunal de première instance de Monastir annonce l'ouverture de la procédure de distribution de la somme de 20.337,440 dinars consignée à la recette des finances de Monastir le 28/11/2014 quittance n°M047964 contre la Société QUEEN CONFECTION à la diligence de Maître Olfa Gharbi Avocate pour le compte de la BFPME dans l'affaire n°342/2022.

Dans les trente jours de la publication au journal officiel de la République Tunisienne de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu et ce conformément aux dispositions de l'article 468 du code de procédures civiles et commerciales.

2022400576VEPA2

Clôture des missions du séquestre judiciaire

LA SOCIETE ARABE DE PROMOTION IMMOBILIERE

I.U : 0813046 L

LA SOCIETE H.B.A.

I.U : 1152489 Q

LA SOCIETE EL INTISSAR

I.U : 1152484 K

LA SOCIETE ALPHA CLIM

I.U : 1152481 G

LA SOCIETE EL AMAL

I.U : 1152476 K

LA SOCIETE EL FAOUZ

I.U : 1152492 K

Monsieur Khoufi Houssem le Séquestre judiciaire avise et informe par la présente que conformément à l'ordonnance sur requête rendue en référé le 13 décembre 2021 au Tribunal de Première Instance de Tunis, Monsieur le juge commissaire, chargé des sociétés confisquées, a ordonné la clôture de la mission du séquestre judiciaire de LA SOCIETE EL AMAL, LA SOCIETE ALPHA CLIM, LA SOCIETE EL INTISSAR. LA SOCIETE H.B.A. LA SOCIETE EL FAOUZ ET LA SOCIETE ARABE DE PROMOTION IMMOBILIERE prévue par le procès n°01 du 23/6/2011 et le dépôt du dossier au greffe du tribunal.

2022400581VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire le jeudi 14 avril 2022

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

Société anonyme

Au capital de 25.000.000 DT

16 avenue Jean Jaurès - Tunis

Identifiant Unique : 381878S

Sur décision du Conseil d'Administration du 10 mars 2022, messieurs les actionnaires de la COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le jeudi, 14 avril 2022 à 11 heures, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport d'activité et des Etats Financiers individuels de l'exercice 2021 ;

2) Approbation des conventions et opérations spéciales de l'exercice 2021 ;

3) Approbation des Etats Financiers consolidés de l'exercice 2021 ;

4) Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2021 ;

5) Reclassement des comptes de réserves;

6) Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

7) Approbation des montants des jetons de présence relatifs à l'exercice 2021 ;

8) Emission d'Emprunts Obligataires;

9) Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents légalement requis sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société et toute personne détenant 10 actions où plus peut assister à la réunion ou se faire représenter en vertu d'une procuration.

2022T00285SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire le jeudi, 14 avril 2022

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

Société anonyme

Au capital de 25.000.000 DT

16 avenue Jean Jaurès - Tunis

Identifiant Unique : 381878S

Sur décision du Conseil d'Administration du 10 mars 2021, messieurs les actionnaires de la COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui sera tenue le jeudi, 14 avril 2022 à 13 heures, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des mises à jour des statuts effectuées conformément aux nouvelles dispositions de la loi n°2019-47 du 29 mai 2019, relative à l'amélioration du climat de l'investissement;

2. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents légalement requis sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société et toute personne détenant une action où plus peut assister à la réunion ou se faire représenter en vertu d'une procuration.

2022T00286SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisienne des Filtres «MISFAT»

Société anonyme

Au capital de 28.534.580 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Jedeida - 1124

Identifiant Unique et Matricule Fiscal : 0554190A

CNSS : 63.057/07

Les actionnaires de la Société Tunisienne des Filtres -MISFAT -, sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de leur société, qui se tiendra le mercredi 13 avril 2022 à 12h, à l'Hôtel le Concorde les Berges du lac, et ce en vue de délibérer l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2021.

2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes afférents à l'exercice 2021.

3- Approbation du rapport établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2021.

4- Approbation des états financiers de l'exercice 2021.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2021.

6- Approbation des conventions réglementées prévues par l'art 200 et 475 CSC.

7- Quitus aux membres du conseil d'administration.

8- Fixation des jetons de présence.

9- Lecture et approbation du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021.

10- Lecture du rapport des commissaires aux comptes afférents à l'exercice 2021 consolidé.

11- Examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021.

12- Pouvoirs pour formalités.

2022R00551SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Tunisienne des Filtres «MISFAT»

Société anonyme

Au capital de 28.534.580 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Jedeida - 1124

Identifiant Unique et Matricule Fiscal : 0554190A

CNSS : 63.057/07

Les actionnaires de la Société Tunisienne des Filtres -MISFAT -, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de leur société, qui se tiendra le Mercredi 13 Avril 2022 à 14h, à l'Hôtel le Concorde les Berges du Lac, et ce en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Augmentation du capital social par l'incorporation du compte spécial - d'investissement, en application de l'art 3 de la loi Num 2016-71 et modifications corrélatives des statuts.

2- Mise à jour des statuts conformément aux dispositions de la loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat d'investissement

3- Pouvoirs pour formalités.

2022R00552SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

NACTIS-SA-

SA au capital de 444.000 dinars

Siège social : Immeuble «Le Rêve» - rue Lac Huron - Les Berges du Lac - Tunis

Identifiant Unique : 030138K

MF : 030138K/A/M/000

Les actionnaires de la société NACTIS - SA sont invités à se réunir le 12 avril 2022 à 10h au siège social de la société NACTIS-TUNISIE, sis à l'immeuble «Le rêve» Rue Lac Huron - Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de l'ordre de jour ainsi que les modalités de convocation;

- Examen des rapports d'activité relatifs aux exercices 2019 et 2020 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes;

- Approbation des rapports d'activité et des états financiers relatifs aux exercices 2019 et 2020 ;

- Approbation des conventions prévues par l'article 200 du C.S.C ;

- Affectation des résultats des exercices 2019 et 2020 ;

- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2019 et 2020 ;

- Nomination des membres du Conseil d'Administration;

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

- Pouvoirs pour publication.

2022R00571SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

NACTIS-SA -

SA au capital de 444.000 dinars

Siège social : Immeuble «Le Rêve» - rue Lac Huron - Les Berges du Lac - Tunis

Identifiant Unique : 030138K

MF : 030138K/A/M/000

Les actionnaires de la société NACTIS - SA sont invités à se réunir le 12 avril 2022 à 11 h au siège social de la société NACTIS-TUNISIE, sis à l'immeuble «Le rêve» Rue Lac Huron - Les Berges du Lac -Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de l'ordre du jour ainsi que les modalités de convocation;

- Conversion des créances avec suppression du droit préférentiel de souscription;

- Approbation de la cession des actions;

- Dissociation entre les fonctions du Président de Conseil d'Administration et du Directeur Général ;

- Modification corrélative des statuts;

- Pouvoirs pour publication.

2022R00572SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la Société d'Etudes et d'Aménagement

SKANES-MONASTIR

S.A. au capital de 1 000 000 dinars

Siège social Berges du Lac - Immeuble Jrad - Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société d'Etudes et d'Aménagement

Skanès-Monastir sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 12 avril 2022 à 10 H à au siège social de la Société sis à l'Immeuble Jrad - les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration et examen des états financiers portant sur l'exercice 2020,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes portant sur l'exercice 2020,

- Examen et Approbation, s'il y a lieu, du rapport du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2020

- Quitus aux administrateurs,

- Affectation du résultat de l'exercice 2020,

- Considération des résultats reportés des années précédentes dans le calcul des gains,

- Attribution des jetons de présence aux membres du conseil d'administration,

- Pouvoirs pour formalités.

2022R00576SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DES STATIONS THERMALES ET DES EAUX MINERALES SOSTEM

Société anonyme

Au capital de 134.650.000 Dinars

RNE, MF : 6186/DAM000

Siège social : 5, Boulevard Maître Mohamed Beji Kaiid Essebssi Centre Urbain Nord 1082, RP-B.P. 1340

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE DES STATIONS THERMALES ET DES EAUX MINERALES SOSTEM sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le mardi 12 avril 2022 à 11 heures, au siège social de la société au 5 Boulevard Maitre Mohamed Beji Kaiid Essebssi, centre urbain nord, ayant pour ordre du jour :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2021;

2) Lecture du rapport général des commissaires aux comptes afférant aux financiers à cet exercice;

3) Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations et conventions visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

4) Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 et des opérations et conventions prévues par articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

5) Quitus pour l'exercice aux administrateurs;

6) Affectation des résultats;

7) Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2022, 2023 et 2024 ;

8) Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes pour une période de trois années couvrant les exercices 2022, 2023 et 2024 ;

9) Rémunérations des membres du conseil d'administration;

10) Pouvoir à donner.

2022R00579SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Arab Tunisian Lease «ATL»

Société anonyme

Au capital social de 32.500.000 DT

Identifiant unique au registre National des Entreprises : 492439 N

Siège social : Ennour Building - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajen

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société ARAB TUNISIAN LEASE «ATL» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 7/4/2022 à 9h et suivant à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2021.

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes individuels, consolidés de l'exercice 2021 et sur les opérations visées par les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

3. Examen et Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice Clos le 31 décembre 2021.

4. Approbation des conventions visés par les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

5. Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

6. Réaffectation, en résultats reportés, de réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles

7. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

8. Fixation des jetons de présence à servir aux administrateurs au titre de l'exercice 2021

9. Autorisation d'émission d'emprunts obligataires.

10. Pouvoirs pour les formalités.

Les documents destinés à l'assemblée générale sont à la disposition des actionnaires au siège de l'ATL, dans les délais légaux.

2022R00592SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE

«S.P.D.I.T. - SICAF»

Société anonyme

Au capital souscrit et libéré de 28.000.000 Dinars

Régie par la loi n°88/92 du 2 Août 1988

GROUPE «S.F.B.T.»

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant unique : 0030241H

CNSS : 208798-54

Messieurs les actionnaires de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique «SPDIT-SICAF» sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle pour le jeudi 14 avril 2022 à 11 heures au siège social de la société, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi, n°5, Centre Urbain états Nord, 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2021.

2) Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice.

3) Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

4) Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

5) Affectation des résultats.

6) Rémunération des membres du Conseil d'Administration.

7) Rémunération des membres du Comité d'Audit Interne.

8) Quitus pour l'exercice aux Administrateurs.

9) Renouvellement de mandat d'Administrateurs.

10) Pouvoirs à donner.

Les documents de l'assemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au siège social de la société, Boulevard Mohamed El Béji Caid Essebsi, n°5, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis.

2022R00609SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «PLASTISUD»

SA au capital de 600 000.000 Dinars

Siège social : Av 3 Août Z.I Poudrière 1 Sfax

Matricule fiscal : 003859K/A/M/000

Registre de commerce : B165471997

Le conseil d'administration tenu le 3/3/2022 a l'immense plaisir de convoquer tous les actionnaires de la société pour assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 13 avril 2022 à dix (10) heures du matin au siège social de la société, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture des rapports de gestion des années 2019 et 2020;

2) Lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes et leurs approbations;

3) Approbation des états financiers des mêmes exercices;

4) Affectation des résultats des mêmes exercices :

5) Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales;

6) Quitus aux membres du conseil d'administration et de commissaires aux comptes pour la gestion des mêmes exercices;

7) Pouvoir pour formalités.

2022X00319SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 4 avril 2022

Société de congélation de tous produits de pêche et agricole "SOCEPA"

S.A au capital de 1.335.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Madagascar - 3000 Sfax

MF : 001 7416HAM000

Messieurs les actionnaires de la société de congélation de tous produits de pêche et agricole "SOCEPA" sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 4 avril 2022 à 8h30mn au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2021.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs â l'exercice 2021.

3- Approbation des conventions prévues dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

4- Examen des états financiers relatifs à l'exercice 2021 et leur approbation.

5- Affectation des résultats.

6- Lecture et approbation du rapport de gestion du groupe relatif à l'exercice 2021.

7- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2021.

8- Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2021.

9- Quitus aux administrateurs.

10- Informations des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés.

11- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les années 2022-2023-2024.

12- Questions diverses.

2022X00320SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE TUNISIE INFORMATIQUE SERVICES

S.A au capital de 250.000 Dinars

6, Place Med Kurd Ali 1005 El Omrane

MF : 341498MAM

Messieurs les actionnaires de la société Tunisie Informatique Services sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 8 avril 2022 à 9 heures 30 minutes au 6, place Mohamed Kurd Ali 1005 El Omrane pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société durant l'année 2021

2. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions et engagements visés par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

4. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

6. Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

7. Fixation des jetons de présence à servir aux administrateurs au titre de l'exercice 2021.

8. Ratification de la cooptation de deux administrateurs

9. Désignation d'un nouveau commissaire aux comptes pour les exercices 2022, 2023, 2024.

10. Information de l'assemblée générale ordinaire sur les exigences prévues par les articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales.

11. Pouvoir pour formalités.

2022400558SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SICAV L'EPARGNANT

Société d'Investissement à capital variable de catégorie obligataire

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0587518J

Siège social : Rue Hédi Nouira 1001 - Tunis

Les actionnaires de SICAV L'EPARGNANT sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le vendredi 15 avril 2022 à 10 heures du matin, à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque (salle de conférence), Cité des sciences, 34 Rue Hédi Karray - El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2021

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021

3. Approbation du rapport du Conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021

4. Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2021

6. Affectation des résultats de l'exercice 2021

7. Fixation du montant des jetons de présence

8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication.

2022400561SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SICAV L'INVESTISSEUR

Société d'Investissement à capital variable de catégorie mixte

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0492573T

Siège social : Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis

Les actionnaires de SICAV L'INVESTISSEUR sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le mercredi 20 avril 2022 à 12 heures du matin, à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque - 1er étage, Cité des Sciences, 34, rue Hédi Karray - El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2021

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021

3. Approbation du rapport du Conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021

4. Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2021

6. Affectation des résultats de l'exercice 2021

7. Fixation du montant des jetons de présence

8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication.

2022400562SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SICAV AVENIR

Société d'investissement à capital variable de catégorie mixte

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0438803G

Siège social : 34, rue Hédi Karray 1082 El Menzah IV

Les actionnaires de SICAV AVENIR sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le vendredi 15 avril 2022 à 12 heures du matin, à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque 1er étage, Cité des Sciences, 34, rue Hédi Karray - El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2021

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021

3. Approbation du rapport du Conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021

4. Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2021

6. Affectation des résultats de l'exercice 2021

7. Fixation du montant des jetons de présence

8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication.

2022400563SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable de catégorie obligataire

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 1488119C

Siège social : Immeuble STB - 34, Rue Hédi Karray - Cité des Sciences - 1082 El Menzah IV

Les actionnaires de SICAV L'EPARGNE OBUGATAIRE sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le mercredi 20 avril 2022 à 10 heures du matin, à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque (salle de conférence), cité des sciences, 34 Rue Hédi Karray - El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2021

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021

3. Approbation du rapport du Conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021

4. Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2021

6. Affectation des résultats de l'exercice 2021

7. Fixation du montant des jetons de présence

8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication.

2022400564SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ALMAVIVA TUNISIE

Société anonyme

Au capital de : 1.246.150 dinars tunisiens

Siège social : 6 Rue du Métal, Charguia 2

Identifiant unique : 0793453/K/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société ALMAVIVA TUNISIE sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 30 mars 2022 à 10h30 au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, et approbation des conventions réglementées,

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021,

- Affectation des résultats,

- Quitus au Conseil d'Administration,

- Nomination d'administrateurs,

- Questions diverses.

2022400582SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société EL ISTIFA

S.A au capital de 300.000 dinars

Siège social : 11, rue Hédi Nouira 1001 - Tunis

Identifiant unique : 0514211 Q

Messieurs les actionnaires de la société El ISTIFA sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 5 avril 2022 à 10 heures au siège social de la société EL ISTIFA à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021.

2. Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2021.

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021.

4. Approbation du rapport d'activité et des états financiers de l'exercice 2021.

5. Approbation des opérations régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

6. Ratification de la cooptation d'un administrateur.

7. Quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice 2021.

8. Affectation des résultats de l'exercice 2021.

9. Fixation des jetons de présence à accorder aux membres du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2022.

2022400583SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

BAOBAB TUNISIE SA

Société anonyme

Au capital de 12.000.000 Dinars

Siège social : 65, Avenue Alain Savary, 1002, Tunis

Identifiant Unique : 1314598 V

Messieurs les actionnaires de la société BAOBAB TUNISIE SA sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra vendredi 8 avril 2022 à 10 heures au siège social de la société à l'effet de délibérer sur les points de l'ordre du jour suivant :

- Augmentation de capital

- Modification de l'article 6 des statuts de la société

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2022400585SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

«UNION TEXTILE DU CENTRE»

Société à responsabilité limitée

Au capital de 24.000 Dinars

Siège social : 9 Bis, Rue Bramlia Tunis

M.F : 0002720L

Suite à la convocation du gérant de la société «UNION TEXTILE DU CENTRE», invite tous les associés à se réunir en assemblée générale extraordinaire qui se déroulera le 29/3/2022 à partir de 15h, au siège social sis à 9 Bis, Rue Bramlia Tunis.

Pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement du mandat du gérant pour une durée de 3 ans

- Quitus au gérant

- Autorisation au gérant d'accomplir un acte de vente.

2022400578SRLB3

Autres sociétés

Appel à l'assemblée générale extraordinaire dans sa 2ème session

Société Mutuelle de base des Services Agricoles «El Andalos»

Siège social : Avenue Sadok Belhaj 2022 Kalet el Andalos

Matricule Fiscal : 1336626/A

La Société mutuelle de base des services agricoles «El Andalous» à

Kalaat El Andalous, a l'honneur de convoquer tous ses adhérents pour assister à l'assemblée générale extraordinaire dans sa 2ème session qui sera tenue le 31-3-2022 à 10 h du matin, au siège social de la société Avenue Sadok Belhaj El Andalous, et ce, pour examiner l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du rapport du comité d'audit financier et administratif.

2. Situation actuelle de la société.

3. Prendre les décisions nécessaires.

2022T00282SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle de base de services Agricoles

Comptoir régional de pêche

Le conseil d'administration convoque tous les adhérents de la Société à l'assemblée générale ordinaire le 25/3/2022 au siège de l'entreprise à partir de 15H à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport sur la gestion 2013/2014/2015

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'année 2013/2014/2015

3- Discuter et approuver les rapports

4- Accorder le brevet aux administrateurs ou le rejeter pendant l'année

5- Assainissement de la liste des adhérents

6- Acceptation des nouveaux adhérents

7- Personnaliser les résultats

8- Nomination d'un commissaire aux comptes pour la période 2016/2017/2018

9- Election du conseil d'administration.

2022R00584SODB3

Convocation

CHAMBRE SYNDICALE NATIONALE DES CONCESSIONNAIRES

ET DES CONSTRUCTEURS AUTOMOBILES

Les membres du Bureau de la Chambre Syndicale des Concessionnaires et des Constructeurs Automobiles réunis le 11 mars 2022 décident de convoquer les opérateurs adhérents du secteur à se réunir en assemblée générale extraordinaire à tenir exceptionnellement le 30 mars 2022 à 9h au siège de l'UTICA à la salle du rez-de-chaussée à Cité El Khadra à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Discussion et validation du Programme Général des Importations de 2022.

- Questions diverses.

Il sera établi un procès-verbal reprenant les résolutions approuvées ainsi que la position individuelle des opérateurs n'ayant pas approuvé ces délibérations, et ce à l'effet de présenter la position de la profession aux services concernés de l'Administration.

Compte tenu de l'importance de la question, les membres du Bureau appellent la participation de tous les opérateurs concernés.

2022R00606SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

Monsieur Naceur Ben Boubaker Lebib, titulaire de la carte d'identité n°01851455, déclare la perte d'un titre de propriété n°11/25938, objet du titre foncier n°44003 Kairouan en possession de son défunt fils «Riadh Lebib».

Cet article est paru aux journaux (Chourouk et le quotidien) le 25/02/2022.

2022S00324DIVD2

Avis

Les héritiers de Ahmed Mallek annonce qu'il possède un terrain de 1160.30 m² situé à route Mahdia Km 10 Sfax provenant par l'acte de partage qui était fait le 14 décembre 1999 enregistré à Sfax le 19 Avril 2000 n°M030494 rédigé par les deux notaires Sami Sallemi et Sadok Jbir, ils ont perdu l'acte de possession et ils désirent se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au notaire Dammak Mounir sis à sakiet eddeir Sfax et ce, dans un délai de 30 jours à partir de la date de la parution de cet avis.

2022X00282DIVD2

Avis

Monsieur Mohamed Jamel Samet annonce qu'il possède un appartement situé à route de Mahdia Km 6 Sfax provenant par l'acte d'achat qui était fait le 28 Mars 1984 rédigé par les deux notaires Ali Derbel et Ali Idriss, il a perdu l'acte de possession et il désire se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au notaire Dammak Mounir sis à sakiet eddeir Sfax et ce, dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2022X00283DIVD2

Avis

Monsieur Farhat Ben Mohamed Ben Ali el Yousfi annonce qu'il possède une maison composée de deux chambres et une cuisine et une toilette sise à route Menzel Chaker km2 Zenket Elmhiri Sfax, il a égaré son titre de propriété et il désire tirer une deuxième copie conforme à l'originale.

Tout contestant devra s'adresser au Notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble Saphir 1er étage n°14 Sfax 147436k dans un délai de 30 jours à partir de la parution de cet avis

Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2022X00314DIVD2

Avis

Les sieurs Brahim, Salem et Mohamed Fils Salah ben Mohamed Saadaoui avisent que leur titre de propriété et par parts égales entre eux 1/ la totalité du lot Nord Est de 15 pieds d'oliviers à la route de Bouekazine km 16 Sfax 2/ la totalité de la parcelle Nord de 22 oliviers avec intercalaires à la route d'El hadj Nasr km 15 Sfax.

Que leurs titres de propriété étant perdus, ils veulent en extraire deux orignaux.

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du Notaire Wassim Karoui domicilié à la rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours de l'apparition du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2022X00318DIVD2

Rectificatifs

Rectification

- Annonce n°2022400385SODB3

- Parue Jort n°23 page 399.

Faux : les adhérents désireux présenter leurs candidatures aux commissaires aux comptes internes doivent envoyer leurs candidatures au nom de la présidente de la Mutuelle de la Santé ...

Vrai : Les adhérents désireux présenter leurs candidatures au conseil d'administration et aux commissaires aux comptes internes doivent envoyer leurs candidatures au nom de la présidente de la Mutuelle de la Santé.

2022400590RECZ9

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

Société d'investissement à Capital Variable, Régie par la loi n°2001-83
du 24 juillet 2001 siège social :1,Place Pasteur-1002 Tunis-Belvédère
MF :0447178/F.N.M

BILAN DE LA SOCIETE Arrêté au 31/12/2021 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2021	31/12/2020
	ACTIFS			
AC 1	**Portefeuille-titres**	3.1	**63 796 472,292**	**62 310 672,407**
	a- Obligations et valeurs assimilées		63 796 472,292	62 310 672,407
	b- Autres valeurs		0,000	0
AC 2	**Placements monétaires et disponibilités**	3.2	**14 511 610,595**	**22 536 975,455**
	a- Placements monétaires		4 023 018,543	4 991 165,113
	b- Disponibilités		10 488 592,052	17 545 810,342
AC 3	**Créances d'exploitations**	3.3	**0,000**	**0,000**
AC 4	**Autres actifs**	3.4	**0,000**	**13,311**
	TOTAL ACTIF		**78 308 082,887**	**84 847 661,173**
	PASSIF		**6 439 417,407**	**351 243,311**
PA 1	**Opérateurs créditeurs**	3.5	411 870,851	260 278,824
PA 2	**Autres créditeurs divers**	3.6	27 006,260	90 964,487
	Dette sur opérations de pensions livrées	3.7	**6 000 540,296**	**0,000**
	ACTIF NET		**71 868 665,480**	**84 496 471,862**
CP 1	**Capital**	3.8	**69 082 392,305**	**81 203 718,326**
CP 2	**Sommes distribuables**	3.9	**2 786 273,175**	**3 292 699,536**
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		646,9890	647,6180
	b- Sommes distribuables de l'exercice encours		2 785 626,186	3 292 051,918
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**78 308 082,887**	**84 847 661,173**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

Société d'investissement à Capital Variable, Régie par la loi n°2001-83
du 24 juillet 2001 siège social :1,Place Pasteur-1002 Tunis-Belvédère
MF :0447178/F.N.M

ETAT DE RESULTAT DE LA SOCIETE Arrêté au 31/12/2021 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.01.20 au 31.12.20
Revenus du portefeuille-titres	3.1	3 103 019,041	3 066 625,777
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 103 019,041	3 066 625,777
Revenus des placements monétaires	3.2	647 275,255	1 024 260,846
Total des revenus des placements		3 750 294,296	4 090 886,623
Charges de gestion des placements	3.10	-682 813,089	-742 504,830
Intérêts des mises en pensions	3.11	-6 042,210	0,000
Revenu net des placements		3 061 438,997	3 348 381,793
Autres charges	3.12	-100 622,067	-118 033,293
Résultat d'exploitation		2 960 816,930	3 230 348,500
Régularisation du résultat d'exploitation		-175 190,744	61 703,418
Sommes distribuables de l'exercice		2 785 626,186	3 292 051,918
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		175 190,744	-61 703,418
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		37 219,050	37 321,020
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		576,500	0,000
Frais de négociation de titres		0,000	-5,319
Résultat net de l'exercice		2 998 612,480	3 267 664,201

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

Société d'investissement à Capital Variable, Régie par la loi n°2001-83
du 24 juillet 2001 siège social :1,Place Pasteur-1002 Tunis-Belvédère
MF :0447178/F.N.M

VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA SOCIETE Arrêté au 31/12/2021 en (DT)

Libellé	Période du 01.01.21 au 31.12.21	Période du 01.01.20 au 31.12.20
AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	**2 998 612,480**	**3 267 664,201**
a- Résultat d'exploitation	2 960 816,930	3 230 348,500
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	37 219,050	37 321,020
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	576,500	0,000
d- Frais de négociation de titres	0,000	-5,32
AN2- Distributions de dividendes	**-2 802 340,566**	**-3 271 674,213**
AN3- Transactions sur le capital	**-12 824 024,296**	**2 737 649,635**
a- Souscriptions	**48 999 535,074**	**37 090 087,479**
- Capital	48 031 600,000	36 225 400,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-367 034,668	-293 417,886
- Régularisation des sommes distribuables	1 334 969,742	1 158 105,365
b- Rachats	**61 823 559,370**	**34 352 437,844**
- Capital	60 285 100,000	33 502 000,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-461 413,097	-271 402,930
- Régularisation des sommes distribuables	1 999 872,467	1 121 840,774
VARIATION DE L'ACTIF NET	**-12 627 752,382**	**2 733 639,623**
AN4- Actif Net		
a- En début de l'exercice	84 496 417,862	81 762 778,239
b- En fin de l'exercice	71 868 665,480	84 496 417,862
AN5- Nombre d'actions		
a- En début de l'exercice	818 483	791 249
b- En fin de l'exercice	695 948	818 483
VALEUR LIQUIDATIVE	**103,267**	**103,235**
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	**3,93%**	**3,95%**

2022T00292BCFA5

SICAV BNA

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE
LOI 83-2001 du 24-07-2001
JORT N°117 du 07/12/1993 - MF :0447387N NM000

BILAN

(Montants exprimés en dinars)

		Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
ACTIF	**Portefeuille-titres :**	**3.1**	**1 972 811**	**1 719 907**
	- Actions et droits rattachés		1 873 792	1 621 113
	- Titres OPCVM		99 019	98 794
	Placements monétaires et disponibilités :		**326 474**	**442 649**
	- Placements à terme	**3.2**	325 317	441 760
	-Disponibilités		1 157	889
	Débiteurs divers (jetons de présence)		27	-
	TOTAL ACTIF		**2 299 312**	**2 162 556**
PASSIF	Opérateurs créditeurs	**3.3**	8 385	7 798
	Autres créditeurs divers	**3.4**	25 779	24 055
	Total passif		**34 164**	**31 853**
ACTIF NET	**Capital**		**2 222 004**	**2 120 423**
	Capital en nominal :	**3.5**	***2 320 800***	***2 320 800***
	- Capital début de l'exercice		2 320 800	2 355 800
	-Émission en nominal		-	-
	-Rachat en nominal		-	-35 000
	Sommes non distribuables	**3.6**	***-98 796***	***-200 377***
	Sommes distribuables :		**43 144**	**10 280**
	- Sommes distribuables de l'exercice	**3.7**	43 122	10 266
	-Report à nouveau		22	14
	Actif net		**2 265 148**	**2 130 703**
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**2 299 312**	**2 162 556**

SICAV BNA

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE
LOI 83-2001 du 24-07-2001
JORT N°117 du 07/12/1993 - MF :0447387N NM000

ÉTAT DE RÉSULTAT

(Montants exprimés en dinars)	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Revenus du portefeuille titres :	**4.1**	**107 135**	**65 714**
- Dividendes des actions		102 228	60 595
- Revenus des titres OPCVM		4 907	5 119
Revenus des placements monétaires	**4.2**	21 762	30 244
Total des revenus des placements		**128 897**	**95 958**
Charges de gestion des placements	**4.3**	-31 878	-30 700
Revenus nets des placements		**97 019**	**65 258**
Autres charges d'exploitation	**4.4**	-53 897	-55 127
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**43 122**	**10 131**
Régularisation du résultat d'exploitation		-	135
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		**43 122**	**10 266**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-135
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		93 689	-315
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		8 668	-78 568
Frais de négociation de titres		-776	-4 858
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE		**101 581**	**-83 741**
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		**144 703**	**-73 610**

SICAV BNA

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE
LOI 83-2001 du 24-07-2001
JORT N°117 du 07/12/1993 - MF :0447387N NM000

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

		Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	Résultat d'exploitation	43 122	10 131
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	93 689	-315
	Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	8 668	-78 568
	Frais de négociation de titres	-776	-4 858
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	-10 258	-33 735
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	***Souscriptions :***		
	- Capital	-	-
	- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
	-Régularisation des sommes distribuables	-	-
	Rachats :		
	- Capital	-	-35 000
	- Régularisation des sommes non distribuables	-	3 953
	-Régularisation des sommes distribuables	-	135
	VARIATION DE L'ACTIF NET	**134 445**	**-138 257**
ACTIF NET	En début de période	2 130 703	2 268 960
	En fin de période	2 265 148	2 130 703
NOMBRE D'ACTIONS	En début de période	23 208	23 558
	En fin de période	23 208	23 208
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de période	91,808	96,313
	En fin de période	97,602	91,808
	TAUX DE RENDEMENT	**6,79%**	**-3,19%**

SICAV BNA

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE
LOI 83-2001 du 24-07-2001
JORT N°117 du 07/12/1993 - MF :0447387N NM000

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	Plus ou moins-values potentielles	% de l'actif net	% du capital de l'émetteur
Actions cotées :		**1 607 746**	**1 831 771**	**224 025**	**80,868**	**-**
- ARTES	7 000	51 138	42 805	-8 333	1,890	0,018
- ATL	49 975	138 881	90 955	-47 926	4,015	0,154
- ATTIJ BANK	4 000	136 600	121 656	-14 944	5,371	0,010
- BNA	7 000	79 309	54 607	-24 702	2,411	0,011
- CITYCARS	500	3 635	5 462	1 827	0,241	0,003
- EURO-CYCLE	7 000	166 439	224 434	57 995	9,908	0,079
- ONETECHHOLDING	9 680	40 322	83 935	43 613	3,705	0,018
- SAH	15 000	138 680	166 920	28 240	7,369	0,023
- SFBT	11 250	75 394	204 851	129 457	9,044	0,005
- SIAME	22 000	78 960	94 314	15 354	4,164	0,142
- SOTIPAPIER	28 000	134 680	158 368	23 688	6,992	0,100
- SOTRAPIL	15 000	204 576	192 675	-11 901	8,506	0,362
- SOTUMAG	50 000	155 000	190 750	35 750	8,421	0,379
- SOTUVER	6 117	42 960	44 605	1 645	1,969	0,018
- STAR	311	46 650	37 939	-8 711	1,675	0,013
- TPR	20 000	72 262	86 000	13 738	3,797	0,040
- UNIMED	4 281	42 260	31 495	-10 765	1,390	0,013
Titres OPCVM :		**101 003**	**99 019**	**-1 984**	**4,371**	**-**
- Placement obligataire SICAV	930	101 003	99 019	-1 984	4,371	0,032
Droits :		**44 236**	**42 021**	**-2 215**	**1,855**	**-**
- ABDA381/27	4	1	8	7	-	-
- OTH DA 1/2	9 680	44 233	42 011	-2 222	1,855	-
- TRDA1/15	3	2	2	-	-	-
Total en Dinars		**1 752 985**	**1 972 811**	**219 826**	**87,094**	**-**

2022R00585BCFA5

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV(POS)1
Société d'investissement à capital variable
Loi 83-2001 du 24/07/2001
JORT n°110 du 04/10/1996
MF : 0578515E/ AM000

BILAN

(Montants exprimés en dinars)		Notes	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
ACTIF	**Portefeuille-titres :**	**4**	**190 628 457**	**182 212 600**
	- Obligations		116 901 376	107 614626
	- BTA		66 250 189	65 949312
	- Titres OPCVM		7 476 892	8 648 662
	Placements monétaires et disponibilités :	**5**	**114 429 822**	**113 398 885**
	- Placement monétaires		19 956 668	52 451 174
	- Placements à terme		94 112 735	60 849 895
	- Disponibilités		360 419	97 816
	Créances d'exploitation :	**7**	**2 368**	**22 735**
	- Intérêts à recevoir		2 368	3 107
	- Autres créances d'exploitation		-	19 628
	TOTAL ACTIF		**305 060 647**	**295 634 220**
PASSIF	Opérateurs créditeurs	**8**	721 351	571 590
	Autres créditeurs divers	**9**	162 931	3 578 952
	Total Passif		**884 282**	**4 150 542**
ACTIF NET	**Capital**	**10**	**288 835 872**	**277 005 852**
	Sommes distribuables :		**15 340 493**	**14 477 826**
	- Sommes distribuables de l'exercice	**11**	15 338 875	14 475 880
	- Report à nouveau		1 618	1 946
	Actif Net		**304 176 365**	**291 483 678**
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**305 060 647**	**295 634 220**

(Les États Financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF)

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV(POS)2
Société d'investissement à capital variable
Loi 83-2001 du 24/07/2001
JORT n°110 du 04/10/1996
MF : 0578515E/ AM000

ÉTAT DE RÉSULTAT (Montants exprimés en dinars)	Notes	Exercice clos le 31 Décembre 2021	Exercice clos le 31 Décembre 2020
Revenus du portefeuille-titres :	**12**	**10 200 406**	**10 358 939**
- Revenus des obligations		6 676 374	6 721 196
- Revenus des BTA		3 292 608	3 403 883
- Revenus de titres OPCVM		231 424	233 860
Revenus des placements monétaires	**13**	3 453 662	1 924 368
Revenus des placements à terme	**14**	7 140 442	3 057 728
Total des revenus des placements		**20 794 510**	**15 341 035**
Charges de gestion des placements	**15**	(2 677 155)	(1 903 601)
Revenus nets des placements		**18 117 355**	**13 437 434**
Autres charges d'exploitation	**16**	(488 238)	(391 043)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**17 629 117**	**13 046 391**
Régularisation du résultat d'exploitation		(2 290 242)	1 429 489
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		**15 338 875**	**14 475 880**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 290 242	(1 429 489)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		398 514	404 351
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		52 360	205 683
Frais de négociation de titres		-	(71)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		**18 079 991**	**13 656 354**

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV(POS)3
Société d'investissement à capital variable
Loi 83-2001 du 24/07/2001
JORT n°110 du 04/10/1996
MF : 0578515E/ AM000

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

		Exercice clos le 31 Décembre 2021	Exercice clos le 31 Décembre 2020
VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	Résultat d'exploitation	17 629 117	13 046 391
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	398 514	404 351
	Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	52 360	205 683
	Frais de négociation de titres	-	(71)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	(13 699 709)	(9 981 141)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	***Souscriptions :***		
	• Capital au nominal	556 942 900	332 207 200
	- Régularisation des sommes non distribuables	5 840 079	2 762 505
	- Régularisation des sommes distribuables	24 096 216	14 138 795
	Rachats :		
	• Capital au nominal	(545 630 900)	(260 072 500)
	- Régularisation des sommes non distribuables	(5 772 933)	(2 211 459)
	- Régularisation des sommes distribuables	(27 162 957)	(13 856 801)
	VARIATION DE L'ACTIF NET	**12 692 687**	**76 642 953**
ACTIF NET	En début de l'exercice	291 483 678	214 840 725
	En fin de l'exercice	304 176 365	291 483 678
NOMBRE D'ACTIONS	En début de l'exercice	2 743 265	2 021 918
	En fin de l'exercice	2 856 385	2 743 265
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de l'exercice	106,254	106,255
	En fin de l'exercice	106,489	106,254
	TAUX DE RENDEMENT ANNUALISÉ	**5,19%**	**5,18%**

(Les États Financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF)

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV(POS)4
Société d'investissement à capital variable
Loi 83-2001 du 24/07/2001
JORT n°110 du 04/10/1996
MF : 0578515E/ AM000

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES

4.1. Composition du portefeuille-titres

Cette rubrique totalise 190 628 457 DT au 31 décembre 2021, contre 182 212 600 DT au31 décembre 2020, et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement cumulé des surcotes/décotes	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 31/12/2021	% actif net	% actif
I- Obligations de sociétés :		**81 721 880**	**(51 084)**	**2 917 016**	-	**84 587 812**	**27,81%**	**27,73%**
AB 2008/15A	10 000	133 290	-	4 272	-	137 562	0,05%	0,05%
AB 2008/20A	30 000	1 050 000	-	36 240	-	1 086 240	0,36%	0,36%
AB 2009/15A	60 000	1 197 600	-	17 280	-	1 214 880	0,40%	0,40%
AB 2010	30 000	798 977	-	15 264	-	814 241	0,27%	0,27%
AB SUB 9.2% CAT B 2020-03	70 000	7 000 000	-	455 896	-	7 455 896	2,45%	2,44%
AB SUB TMM+2.7% CAT A 2021-01	20 000	2 000 000	-	96 320	-	2 096 320	0,69%	0,69%
AB SUB TMM+2.8% CAT B 2021-01	10 000	1 000 000	-	48 696	-	1 048 696	0,34%	0,34%
AIL2015-1 7ANS CATB 7.85%	20 000	400 000	-	10 192	-	410 192	0,13%	0,13%
AMENBANK 2012 TV	123 185	1 231 850	-	21 582	-	1 253 432	0,41%	0,41%
AMENBANK SUB 7.4% 2017-1	40 000	800 000	-	31 904	-	831 904	0,27%	0,27%
AMENBANK 2012	20 000	200 000	-	2 912	-	202 912	0,07%	0,07%
AMENBANK 2014-1 7ANS	20 000	400 000	-	20 112	-	420 112	0,14%	0,14%
AMENBANK 2016-1 7ANS	10 000	400 000	-	2 696	-	402 696	0,13%	0,13%
ATB 2007/1	50 000	2 200 000	-	87 720	-	2 287 720	0,75%	0,75%
ATL 2014-3	40 000	800 000	-	44 576	-	844 576	0,28%	0,28%

(Les États Financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF)

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV(POS)5
Société d'investissement à capital variable
Loi 83-2001 du 24/07/2001
JORT n°110 du 04/10/1996
MF : 0578515E/ AM000

Suite 1 Note N°4

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement cumulé des surcotes/décotes	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 31/12/2021	% actif net	% actif
ATL 2015-1	37 500	750 000	-	22 200	-	772 200	0,25%	0,25%
ATL 2015-2	20 000	800 000	-	42 128	-	842 128	0,28%	0,28%
ATL 2016-1	10 000	400 000	-	12 776	-	412 776	0,14%	0,14%
ATL 2017- 2 7A 7.95% CAT C	30 000	2 400 000	-	127 560	-	2 527 560	0,83%	0,83%
ATL 2017 SUB 7A 7.9%	20 000	1 200 000	-	16 000	-	1 216 000	0,40%	0,40%
ATL 2017-1 7A 7.8%	50 000	3 000 000	-	149 760	-	3 149 760	1,04%	1,03%
ATL 2018-1 5A 8.3%	30 000	1 200 000	-	36 672	-	1 236 672	0,41%	0,41%
ATL 2020-1 5A 10.3%	40 000	3 200 000	-	55 616	-	3 255 616	1,07%	1,07%
ATL 2021-1 5A 9.6%	15 000	1 500 000	-	3 787	-	1 503 787	0,49%	0,49%
ATT LEAS2020-1 SUB CA 10,25%	25 000	2 000 000	-	15 720	-	2 015 720	0,66%	0,66%
ATTIJ BANK SUB 7.4% 2017	30 000	600 000	-	20 928	-	620 928	0,20%	0,20%
ATTIJ BANK SUB 7.5% 2015	10 000	200 000	-	2 072	-	202 072	0,07%	0,07%
BH 2009	25 895	595 585	-	83	-	595 668	0,20%	0,20%
BH SUB 7 ANS 2015 7.5%	60 000	1 200 000	-	42 816	-	1 242 816	0,41%	0,41%
BH SUB 2021-2 CAT C 7ANS 9.1%	30 000	3 000 000	-	44 280	-	3 044 280	1,00%	1,00%
BNA SUB 2009	50 000	998 000	-	31 760	-	1 029 760	0,34%	0,34%
BNA SUB 2017-1	50 000	1 000 000	-	35 680	-	1 035 680	0,34%	0,34%
BNA SUB 2018 CAT A TMM+2%	20 000	840 000	(18 942)	20 784	-	841 842	0,28%	0,28%
BNA SUB 2018-1 CAT B 8.5%	100 000	8 000 000	-	214 640	-	8 214 640	2,70%	2,69%

(Les États Financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF)

BTE 2010 CAT B 20 ANS	10 000	450 000	-	6 120	-	456 120	0,15%	0,15%

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV(POS)6
Société d'investissement à capital variable
Loi 83-2001 du 24/07/2001
JORT n°110 du 04/10/1996
MF : 0578515E/ AM000

Suite 2 Note N°4

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement cumulé des surcotes/décotes	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 31/12/2021	% actif net	% actif
BTE 2011 CAT B 20 ANS	25 000	1 375 000	-	61 400	-	1 436 400	0,47%	0,47%
BTE 2016 7.4% 5 ANS	10 000	200 000	-	11 064	-	211 064	0,07%	0,07%
BTE 2019-1 11.5% C B 7 ANS	15 000	1 600 503	(22 447)	134 592	-	1 712 648	0,56%	0,56%
BTK 2009	10 703	285 046	-	13 571	-	298 618	0,10%	0,10%
CIL 2017-1 7.6%	10 000	200 000	-	6 264	-	206 264	0,07%	0,07%
HL 2015-1 CAT B 7 ANS	15 000	300 000	-	1 932	-	301 932	0,10%	0,10%
HL 2015-2 CAT B 7 ANS	20 400	816 000	-	39 168	-	855 168	0,28%	0,28%
HL 2016-2 CAT B 7 ANS	15 000	600 000	-	3 504	-	603 504	0,20%	0,20%
HL 2017-1 CAT B 7.85%	20 000	1 200 000	-	67 104	-	1 267 104	0,42%	0,42%
HL 2017-2 CAT B 7.85%	20 000	1 200 000	-	36 128	-	1 236 128	0,41%	0,41%
HL 2017-3 CAT B 8.25%	20 000	1 600 000	-	98 368	-	1 698 368	0,56%	0,56%
HL 2018-1	10 000	400 000	-	15 864	-	415 864	0,14%	0,14%
HL 2020-2 CAT B 5ANS 10.6%	10 000	800 000	-	9 104	-	809 104	0,27%	0,27%
MODERNLEASING SUB 2018-1	20 000	1 600 000	-	71 168	-	1 671 168	0,55%	0,55%
STB 2008-16A/1	12 500	234 375	-	9 180	-	243 555	0,08%	0,08%
STB 2008-20A/1	40 000	1 400 000	-	56 576	-	1 456 576	0,48%	0,48%
STB 2008-25A/1	70 000	3 360 000	-	140 056	-	3 500 056	1,15%	1,15%

(Les États Financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF)

STB 2010/1 5.3%	75 000	1 997 250	-	65 880	-	2 063 130	0,68%	0,68%
TL 2015-1	30 000	600 000	-	23 856	-	623 856	0,21%	0,20%
TL 2015-1 SUB CAT B 7ANS	20 000	400 000	-	12 880	-	412 880	0,14%	0,14%

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV(POS)7
Société d'investissement à capital variable
Loi 83-2001 du 24/07/2001
JORT n°110 du 04/10/1996
MF : 0578515E/ AM000

Suite 3 Note N°4

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement cumulé des surcotes/décotes	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 31/12/2021	% actif net	% actif
TL 2016 SUB CAT B 7ANS	18 700	1 122 000	-	59 077	-	1 181 077	0,39%	0,39%
TL 2017-1 CAT B 7.8%	10 000	600 000	-	21 336	-	621 336	0,20%	0,20%
TLF 2019-1 11.4% 5 ANS CAT A	6 000	386 404	(9 695)	16 819	-	393 528	0,13%	0,13%
UIB 2009 CAT C	100 000	4 000 000	-	86 160	-	4 086 160	1,34%	1,34%
UIB SUB 2015 7ANS 7.5%	50 000	1 000 000	-	32 400	-	1 032 400	0,34%	0,34%
UIB 2011-1	30 000	1 500 000	-	26 520	-	1 526 520	0,50%	0,50%

(Les États Financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF)

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV(POS)8
Société d'investissement à capital variable
Loi 83-2001 du 24/07/2001
JORT n°110 du 04/10/1996
MF : 0578515E/ AM000

Suite 4 Note N°4

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement cumulé des surcotes/décotes	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 31/12/2021	% actif net	% actif
II- Titres émis par l'État :		**93 845 968**	**1 947 236**	**2 770 549**	-	**98 563 753**	**32,40%**	**32,31%**
• **Obligations**		**31 500 000**	-	**813 564**	-	**32 313 564**	**10,62%**	**10,59%**
- Emprunt National 2021 T1 CAT B	100 000	10 000 000	-	354 880	-	10 354 880	3,40%	3,39%
- Emprunt National 2021 T2 CAT B	170 000	17 000 000	-	419 696	-	17 419 696	5,73%	5,71%
- Emprunt National 2021 T3 CAT B	45 000	4 500 000	-	38 988	-	4 538 988	1,49%	1,49%
• **BTA (*)**		**62 345 968**	**1 947 236**	**1 956 985**	-	**66 250 189**	**21,78%**	**21,72%**
- BTA à 6,90% - 05/2022 sur 15 ans	4 665	5 083 586	(405 790)	167 205	-	4 845 001	1,59%	1,59%
- BTA 5,60% - 08/2022 sur 12 ans	27 000	25 727 500	1 201 040	473 904	-	27 402 444	9,01%	8,98%
- BTA 6,7% - 04/2028 (12 ans)	34 071	31 534 882	1 151 986	1 315 877	-	34 002 745	11,18%	11,15%
III- Titres des OPCVM :		**6 841 564**	-	-	**635 328**	**7 476 892**	**2,46%**	**2,45%**
• FCP BNA CAPITALISATION	1 000	164 629	-	-	11 357	175 986	0,06%	0,06%
• FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	10 506	1 000 087	-	-	51 406	1 051 493	0,35%	0,34%
• SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	12 449	1 352 136	-	-	429 478	1 781 614	0,59%	0,58%
• SICAV TRÉSOR	30 424	3 051 527	-	-	97 722	3 149 249	1,04%	1,03%
• TUNISO-EMIRATIE SICAV	12 313	1 273 185	-	-	45 365	1 318 550	0,43%	0,43%
Total en DT		**182 409 412**	**1 896 152**	**5 687 565**	**635 328**	**190 628 457**	**62,67%**	**62,49%**

(Les États Financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF)

2022R00586BCFA5